

TERMES DE REFERENCE

ETUDE DE BASE DU PROGRAMME OSEER II

PLAN INTERNATIONAL FRANCE

Etude de base du programme OSEER II

1. À propos de Plan International

Nous nous efforçons de faire progresser la réalisation des droits de l'enfant et de l'égalité des filles partout dans le monde. En tant qu'organisation de développement et humanitaire indépendante, nous travaillons aux côtés d'enfants, de jeunes, de partisans et de partenaires pour nous attaquer aux causes profondes des difficultés auxquelles les filles et tous les enfants vulnérables sont confrontés. Nous soutenons les droits de l'enfant, de leur naissance jusqu'à l'âge adulte, et leur permettons de se préparer aux crises et à l'adversité et d'y faire face. Nous utilisons notre portée, notre expérience et nos connaissances pour susciter des changements dans les pratiques et les politiques au niveau local, national et international. Depuis plus de 85 ans, nous forçons des partenariats solides en faveur des enfants ; nous sommes aujourd'hui présents dans plus de 80 pays.

2. Contexte et description du projet

Plan International France a obtenu en 2022 l'octroi d'une Convention Programme auprès de l'AFD intitulée OSEER – « Opportunités d'insertion Socio-Economique et Environnementale (insertion intégrale) durable des jeunes, pour une transformation des Rapports sociaux de genre en Afrique de l'Ouest et centrale ». Après une première phase (2022-2025), une deuxième phase (2026-2028) est en cours de démarrage.

OSEER promeut l'insertion intégrale (économique, sociale et citoyenne et environnementale) des jeunes parmi les plus vulnérables par une approche inclusive, transformatrice des rapports sociaux de genre, sensible à l'environnement et par la participation des jeunes en tant qu'acteur·rices du changement en Afrique de l'Ouest et centrale (AOC). L'insertion intégrale des jeunes est définie comme la capacité à réussir la transition vers l'âge adulte pour subvenir à ses besoins, faire valoir ses droits de manière active et durable sur les dimensions sociales, humaines, économiques, professionnelles, environnementales et climatiques. Au cours de la phase 1, plus de 2 000 jeunes ont été formé·es sur des métiers porteurs, 315 groupes d'épargne mis en place pour faciliter l'accès à l'épargne communautaire et 285 organisations de jeunes accompagnées sur des plaidoyers en faveur de l'insertion intégrale. Le dispositif d'apprentissage a permis d'alimenter le savoir en identifiant les bonnes pratiques qui nourrissent cette 2e phase.

Cette 2ème phase d'une durée de 3 ans (2026-2028) est mise en œuvre par Plan International au Sénégal (Dakar et Saint-Louis) et au Togo (région Centrale), en partenariat avec 3 OSC partenaires, les jeunes du programme, les services techniques de l'Etat et les collectivités territoriales de chaque pays. Par ailleurs, Plan International France portera des activités en France pour contribuer au changement de paradigme en faveur de l'insertion intégrale et relever collectivement le défi de l'insertion intégrale durable des jeunes, en déployant l'approche "jeunesses actrices".

3. Objectif de l'étude de base

3.1. Objectif général de l'étude de base :

L'**objectif principal** est de dresser un état des lieux des indicateurs du projet à son démarrage au Sénégal et au Togo en vue de faciliter le suivi de leur progrès et la comparabilité à mi-parcours et à la fin du projet. En cas de données manquantes, il peut s'avérer nécessaire de collecter des données supplémentaires afin d'établir une base de référence. Ce rapport d'étude sera utilisé comme référence pour suivre les progrès du projet par rapport aux indicateurs définis pour le projet.

3.1. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il s'agira de :

- déterminer les valeurs de base des indicateurs du projet ;
- fournir des informations désagrégées permettant de comprendre les niveaux actuels des indicateurs du projet et d'approfondir les principaux facteurs liés à l'insertion intégrale des jeunes, notamment des jeunes femmes, et leur engagement au sein de leurs communautés, pays en termes de comportement, attitudes et pratiques
- Mesurer les niveaux « connaissances, aptitudes et pratiques » sur l'insertion intégrale et les potentielles complémentarités avec les organisations de jeunes existantes dans les zones d'intervention mais ne faisant pas partie du programme OSEER II
- formuler des suggestions/recommandations pour la méthodologie de collecte, d'interprétation et d'analyse des données du projet

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs à mesurer dans le cadre de cette étude de base portant sur les activités au Sénégal et au Togo.

	Cadre logique		Définition des indicateurs
Objectif Général	Promouvoir l'insertion intégrale durable de jeunes femmes et hommes parmi les plus vulnérables, par une approche transformatrice des rapports sociaux de genre et la participation des jeunes en tant qu'acteur-riche-s du changement en Afrique de l'Ouest et centrale	% de jeunes (désagrégué par sexe, âge, lieu) renforcés dans leur parcours d'insertion intégrale. Cible = 100%	Cet indicateur mesure la proportion de jeunes participants directs du projet estimant avoir participé à des initiatives sur au moins deux volets de l'insertion intégrale (sociale et citoyenne, économique et professionnelle, environnementale et climatique) selon une approche transformatrice des rapports sociaux de genre. Désagrégation par genre, groupes d'âges, lieu
OS 1	Accompagner l'insertion intégrale de 9 000 jeunes femmes et hommes parmi les plus vulnérables à travers une approche transformatrice des rapports sociaux de genre et sensible aux défis environnementaux	% de jeunes faisant preuve d'autonomie sur des domaines tels que l'estime de soi, le leadership et la prise de décision. Cible = 80%	L'indicateur mesure le pourcentage de jeunes faisant preuve d'autonomisation. L'autonomisation est définie comme « <i>un processus de transformation individuelle et de changement social, par lequel les jeunes acquièrent plus de pouvoir et d'autonomie afin de prendre le contrôle de leur vie et d'apporter des changements, à un niveau individuel et collectif</i> ».
		% de jeunes femmes et jeunes hommes du Togo et Sénégal déclarant se sentir préparés individuellement et collectivement pour porter un plaidoyer en lien avec leur insertion sociale et citoyenne. Cible = 80%	Cet indicateur mesure la proportion de jeunes des organisations de jeunes (noyaux de plaidoyer) estimant pouvoir : - prendre la parole individuellement ou collectivement - s'impliquer dans des espaces communautaires - être en dialogue direct avec les acteurs institutionnels Désagrégation par genre, groupe d'âge et lieu
		% d'actions collectives jugées efficaces par les organisations et les groupes de jeunes. Cible = 80%	L'indicateur mesure le pourcentage d'actions mises en œuvre par les organisations et groupes menés par les jeunes qui sont considérés comme efficaces par le processus d'auto-évaluation. Une facilitatrice est présente pour soutenir les organisations et groupes tout au long du processus de réflexion critique.
Résultat 1.2	185 groupes de jeunes femmes et jeunes hommes de 15 à 35 ans ont accès aux services financiers communautaires d'épargne et de crédit, dont 70% de jeunes femmes.	% des jeunes ayant bénéficié d'un financement au niveau des services financiers communautaires d'épargne et de crédit par pays. Cible = 80%	L'indicateur mesure la proportion de jeunes participant au projet qui ont bénéficié d'un financement (GVEC, AJEC, IMF) Désagrégation par genre, groupe d'âge et lieu
		% de jeunes membres de GJEC/AJEC indiquant se sentir confiant pour s'autonomiser socio-économiquement dans un milieu porteur d'égalité de genre (désagrégué par sexe, âge, lieu, filière) et sensible à l'environnement. Cible = 70%	L'indicateur mesure la proportion de jeunes de GJEC/ AJEC rapportant se sentir capable de prendre des décisions seules de mieux gérer leur propre argent, l'épargner, le dépenser. Désagrégation par genre, groupe d'âge et lieu
Résultat 1.3	155 groupes de jeunes sont mis en réseau aux niveaux local et national et bénéficient d'un renforcement de capacités et d'un accompagnement pour la réalisation de leur plan d'action en lien avec l'insertion intégrale porteuse d'égalité de genre et portent un plaidoyer auprès des acteurs locaux, nationaux et à niveau régional (mairies, départements, Directions départementales et nationales des ministères concernés, etc.)	% de groupes de jeunes participants dont les capacités ont été renforcées par rapport à leurs propres objectifs et plan d'action. Cible = 100%	L'indicateur analyse dans quelle mesure l'organisation ou le groupe dirigé par des jeunes a amélioré son propre classement selon la fiche d'évaluation de la capacité organisationnelle (Organizational Capacity Scorecard, OCS).
		% de groupes de jeunes accompagnés dans leur plaidoyer en faveur de l'insertion intégrale et de l'égalité de genre aux niveaux local et national. Cible = 100%	Proportion du noyau de jeunes formés qui déclarent avoir acquis des compétences nécessaires pour porter leur plaidoyer en matière d'insertion intégrale des jeunes et d'égalité femmes-hommes sur l'effectif total des jeunes formés en plaidoyer en matière d'insertion intégrale des jeunes et d'égalité femmes-hommes Désagrégation par genre, groupe d'âge et lieu

4. Utilisateur.rice.s de l'étude base

Plan International France, Plan International Sénégal et Plan International Togo ainsi que les partenaires et participant.es du programme seront les principaux utilisateurs du rapport de cette étude et de toutes les données issues des enquêtes tant quantitatives que qualitatives.

Après la validation et la finalisation du rapport de l'étude, Plan International se fera le devoir de partager les résultats de l'étude avec ses partenaires techniques et financiers.

5. Méthodologie

5.1 Méthodes de collecte et d'analyse des données

L'étude de base devrait être conçue de manière à permettre la mesure de l'impact après la fin de la phase II en 2028. Elle requiert des données aussi bien qualitatives que quantitatives. De plus, dans la mesure du possible, les données obtenues devront être triangulées pour émettre des conclusions fondées sur une analyse approfondie.

La démarche envisagée pour atteindre les objectifs s'articulera autour des points suivants :

- une revue de documents pertinents du projet (documents de projets, études réalisées sur la phase I, référentiel de qualité, marqueur genre et inclusion, cadre logique, plans de suivi et évaluation etc...)
- des méthodes quantitatives comprenant des outils d'étude ou des questionnaires d'enquête bien développés (enquête CAP) qui doivent être administrés aux bénéficiaires suivant les indicateurs à quantifier/qualifier. Le(a) consultant(e) principal.e sera responsable de l'élaboration de la méthodologie et des outils de l'étude de base. Il/elle engagera et formera les enquêteur.trice.s sur ces outils
- des méthodes qualitatives assurant une analyse approfondie de toutes les données collectées : entretiens, discussions en groupes dirigés et d'autres outils pertinents pour recueillir de l'information.
- Respecter les exigences de l'AFD et de Plan International en matière de jeunesse, de genre et d'environnement

Toute méthode proposée devra être conforme aux normes MERL (Monitoring, Evaluation, Research, Learning) de Plan International - avec une référence particulière à l'éthique et à la protection, ainsi qu'au bien-être des personnes interrogées.

Il est prévu un atelier de cadrage méthodologique au démarrage de la mission pour l'harmonisation des points de vue et la validation des méthodologies proposées. Il est à noter, qu'au Sénégal, les résultats de l'étude de base et de l'évaluation finale de la phase I du projet seront aussi intégrés à cette étude afin de suivre l'évolution. De plus, un rapport de capitalisation des expériences élaboré en phase 1 devra être pris en compte dans la revue documentaire.

Enfin, le/la consultant.e intégrera les références des fiches outils genre, jeunesse et environnement/climat de l'AFD dans les outils de collecte qu'il aura à produire ou à améliorer. Ces fiches outils ont vocation à permettre à l'évaluateur de disposer des éléments d'appréciation que l'AFD (en lien avec les OSC) regarde plus attentivement. Ces fiches outils sont présentées en annexe 6 des présents TdR (Fiche outil 2 sur le genre page 29, Fiche outil 3 sur la thématique biodiversité-climat page 34, et Fiche outil 4 sur les jeunesse page 47).

La méthodologie devra, en particulier, expliciter la participation de jeunes à la collecte des données comme à leur analyse ou à une autre étape de l'étude. Il s'agira de confirmer leur participation à l'avance

et que les jeunes soient traité.es de façon égale dans cette collaboration. Les informations à fournir aux jeunes participant à la collecte et analyse devront être suffisamment accessibles et non discriminantes .

5.2 Sélection et recrutement des participant.e.s

L'étude aura lieu dans deux pays : au Sénégal (Communes de Dakar et Saint-Louis) au Togo (dans la région Centrale, dans les communes de Tchaoudjo 1, Tchamba 1 et Tchaoudja 4). Le projet vise 9 254 jeunes et autres parties prenantes dans les 2 pays (7735 au Sénégal et 1497 au Togo) :

- **9 234 jeunes de 15 à 35 ans**, dont au moins 70% de femmes, appuyés dans leur parcours d'insertion intégrale
- **185 AJEC** appuyés pour faciliter l'accès aux services financiers communautaires pour les jeunes
- **155 organisations de jeunes** appuyées pour porter des campagnes de plaidoyer en faveur de l'insertion intégrale et contribuer à l'insertion sociale et citoyenne de ses membres
- **20 partenaires** de Plan International qui bénéficieront des apprentissages du programme, notamment en France
- **7 centres de formation partenaires** renforcés pour fournir des formations aux jeunes

Le/la consultant.e sélectionnera les groupes cibles issus des participant.es du programme qui devront être impliqués dans cette étude de base (échantillon). Des participant.e.s autres que les cibles citées pourront être impliqués dans les interviewers en fonction des besoins d'information. Cette sélection sera discutée et validée par l'équipe de Plan International France.

Une restitution des premiers résultats sera à prévoir après la collecte des données quantitatives et qualitatives.

5.3 Echantillon

Le/ la consultante devra détailler la stratégie d'échantillonnage avec des précisions sur :

- Taille de l'échantillon
- Désagrégation nécessaire des répondant.e.s, conformément à la ventilation minimale des bénéficiaires de Plan International, c'est-à-dire le sexe, les groupes d'âge et le handicap
- Nombre et type de zones
- Approche d'échantillonnage

Concernant l'enquête qualitative, le/la consultant.e proposera une méthode d'échantillonnage raisonné en tenant compte des critères d'inclusion.

La proposition sera améliorée et validée lors de la période de démarrage et de validation des outils et méthodologies.

Des représentant·es de jeunes seront impliqués dans cette étude, selon l'approche testée sur OSEER 1 (implication des jeunes dans la réunion de cadrage, la collecte des données, la restitution, etc.).

6. Éthique et protection de l'enfance

Plan International s'engage à veiller à ce que les droits des participants à la collecte ou à l'analyse de données soient respectés et protégés, conformément au [Cadre d'éthique MERL](#) et à notre [Politique mondiale de protection des enfants, des jeunes et des participant.e.s à nos programmes](#). Comme l'étude sera réalisée avec la participation des bénéficiaires, l'éthique et la protection de l'enfant seront pris en compte. Ainsi, les aspects liés au consentement, à la signature des codes de conduites, aux accusés de réception sauvegarde seront prises en compte pour permettre une bonne application des exigences en matière de politique de sauvegarde des enfants et des participants au programme.

Plan International veillera particulièrement au respect de qui suit :

Consentement éclairé et volontaire

Le/la consultant.e, en collaboration avec Plan International, devra fournir aux enfants et / ou aux adolescents (et à leurs parents / tuteurs légaux le cas échéant) tous les détails nécessaires (y compris sur tout risque associé) pour prendre une décision éclairée concernant leur participation à l'étude, y compris tout enregistrement vocal, vidéo ou photographie d'enfants et / ou de jeunes (y compris comment et où ils seront utilisés). La participation et / ou l'utilisation d'informations et / ou d'images ne doivent avoir lieu qu'après obtention du consentement.

Anonymat et confidentialité

Compte tenu du sujet potentiellement sensible et du contexte actuel, des mesures seront prises pour assurer la confidentialité et la sécurité de tous les participant-e-s à la mise en œuvre et à la diffusion de cette étude. Avant chaque activité de collecte d'informations, les participant-e-s seront informé-e-s que leur identité restera confidentielle. Aucun détail d'identification, y compris les noms, ne sera demandé ou enregistré par l'équipe d'étude.

En plus de recevoir une formation sur le respect de la confidentialité des participants, chaque membre de l'équipe d'étude sera invité à signer un formulaire s'engageant à ne pas divulguer les détails d'identification des participants ou les sujets abordés au cours des activités de collecte d'informations. Le rapport final sera rédigé de manière à protéger l'identité de tous les participants et les citations ne seront attribuées à aucune personne ou organisation. Les études de cas seront identifiées par des pseudonymes.

Enfin, dans la mesure du possible dans le contexte opérationnel, toutes les activités de collecte d'informations se dérouleront en privé dans un endroit communautaire sûr. Si nécessaire, des assistants d'étude éloigneront les spectateurs au cours des activités de collecte d'informations.

De plus, le rapport et les données recueillies dans le questionnaire et les discussions ne seront en aucun cas utilisés dans des documents référencés par le cabinet d'études. Les copies papiers de tous les questionnaires utilisés pour les enquêtes de base seront soumises au commanditaire, une fois que les données auront été déclarées définitives par le cabinet.

Ne fais pas de mal

Les principes de Do No Harm seront respectés à toutes les étapes de cette analyse. Aucune activité de collecte d'informations ne doit mettre les participants en danger et tous les efforts seront déployés pour assurer la protection de tous.

7. Principaux produits livrables

Les livrables attendus au cours de ce processus de l'étude sont :

- Un rapport initial ou cadrage (à soumettre dans les 15 jours après que l'équipe d'évaluation ait reçu l'ensemble de la documentation sur le programme). Ce rapport aura une longueur de 10 à 15 pages et proposera des méthodes, des sources et des procédures à utiliser pour la collecte des données. Il comprendra les éléments suivants :
 - La Méthodologie détaillée révisée de l'étude avec l'échantillonnage (cadre d'échantillonnage et taille);
 - La première version des outils de collecte de données
 - Un calendrier proposé détaillant les activités et un calendrier / plan de travail (y compris un diagramme de Gantt)
 - Les approches proposées pour l'analyse des données, en réponse aux objectifs
 - La composition de l'équipe, la répartition du travail entre les différents consultants et enquêteur.trice.s ;
 - Un aperçu détaillé des considérations relatives à l'égalité de genre, l'inclusion et à la protection / sauvegarde des enfants tout au long de l'étude, et en particulier pendant le travail sur le terrain ;
 - Le formulaire de consentement éclairé ;
 - Le Budget finalisé de la mission.

- Un rapport provisoire (à soumettre dans les 20 jours suivant l'achèvement de la visite/collecte de terrain). Le projet provisoire aura une longueur de 10 à 20 pages, comprenant des tableaux de données d'indicateurs avec insertion de données de base (désagrégées par genre et par groupe d'âge au minimum, en plus des autres exigences spécifiques au projet).
- Un rapport final d'étude de base (il sera soumis dans les 10 jours suivant la réception du projet de rapport final commenté) Le rapport final aura une longueur de 20 à 30 pages. Il aura la même structure que le rapport provisoire incluant un résumé exécutif. Le rapport final contiendra notamment en annexes :
 - Le tableau des indicateurs avec les valeurs de base par pays
 - Une note méthodologique de 2 pages sur l'approche utilisée pour garantir la participation authentique des jeunes à cette étude
 - Les recommandations pour la méthodologie de collecte, d'interprétation et d'analyse des données du projet.

8. Calendrier

La présente consultation couvrira la période de d'août à décembre 2026 (de la soumission du plan de travail à la production et soumission du rapport final).

Activité	Période	Jours de travail	Responsable	Personnes concernées
Publication AO	<i>Juillet 2026</i>	<i>6 semaines</i>	Plan International France	
Date limite de dépôts des offres	<i>Septembre 2026</i>	<i>1 journée</i>	Plan International France	
Sélection par comité de sélection	<i>Septembre 2026</i>	<i>1 semaine</i>	Plan International France	Membres du comité de sélection
Notification d'attribution et de non attribution	<i>Septembre 2026</i>	<i>1 semaine</i>	Plan International France	
Contractualisation	<i>Octobre 2026</i>	<i>2 jours</i>	Plan International France	
Dialogue et cadrage avec Plan International	<i>Octobre 2026</i>	<i>1 journée</i>	Plan International France	Membres du comité de suivi
Partage documentaire	<i>Octobre 2026</i>	<i>1 journée</i>	Plan International France	
Elaboration du rapport de cadrage	<i>Octobre 2026</i>	<i>2 semaines</i>	Consultant.es	
Revue du rapport de cadrage	<i>Octobre 2026</i>	<i>1 semaine</i>	Plan International France	Membres du comité de suivi
Validation des outils, safeguarding assessment et format demande de consentement	<i>Octobre - novembre 2026</i>	<i>2 semaines</i>	Plan International France	Membres du comité de suivi
Préparation logistique, formation	<i>Octobre 2026- novembre</i>	<i>2 semaines</i>	Plan International France	Plan International France, Plan

énumérateur.trices, mise en contact avec jeunes				International Sénégal, Plan International Togo
Collecte de données quantitatives et qualitatives	Novembre 2026	3 semaines	Consultant.es	
Elaboration et partage du rapport provisoire + restitution premiers résultats	Décembre 2026	2 semaines	Consultant.es	
Revue du rapport provisoire	Décembre 2026	4 jours	Plan International France	Membres du comité de suivi
Partage rapport provisoire V2	Janvier 2026	2 jours	Consultant.es	
Revue du rapport provisoire V2	Janvier 2026	4 jours	Plan International France	Membres du comité de suivi
Partage du rapport final	Janvier 2026	2 jours	Consultant.es	
Restitution de l'étude	Janvier 2026	1 journée	Consultant.es	

9. Budget

Le montant maximal disponible pour cette consultation est de 25 000€ TTC. Toutes les offres reçues au-delà de ce montant seront automatiquement écartées.

Plan International appuiera le/la consultant.e en organisant les rencontres de préparation au niveau national, local et sur le terrain ainsi que les entretiens et rendez-vous avec les parties prenantes du programme impliqués dans la mission. Le logement, la nourriture, le transport vers / dans les pays de la consultation et tout autre élément (TVA/taxes, frais de voyage, frais d'assurance, dépenses/indemnités journalières, frais de traduction) seront à la charge du/de la consultant.e qui est responsable de son assurance personnelle pendant l'évaluation.

De plus, le/la consultant.e fournira également tous les équipements nécessaires (moyens de déplacement, outils de collecte et d'analyse, ordinateur, etc...) à l'évaluation.

10. Qualification de l'équipe d'évaluation

L'équipe de consultant.e.s doit posséder les compétences et expériences suivantes :

- Expérience confirmée (5 années) dans la conduite de recherches en développement, y compris les études de base et finale dans un contexte de programme multi-pays ;
- Expérience confirmée dans la conduite d'étude en Afrique de l'Ouest, de préférence au Sénégal et/ou au Togo ;
- Expérience confirmée dans la conduite d'étude impliquant une participation de jeunes ;
- Maîtrise des méthodes qualitatives de collecte de données ;
- Maîtrise des méthodes quantitatives de collecte de données ;
- Expérience confirmée dans l'analyse de données, y compris dans le cadre de programme multi-pays ;
- Expériences dans des domaines transversaux de Plan International, tels que le genre, l'inclusion, les jeunes actrices et l'insertion intégrale, la sensibilisation à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant ;

- Expérience manifeste en facilitation et supervision de responsables du recueil des données/enquêteurs et de commis de saisie de données dans la collecte et la saisie de données selon les normes de qualité élevées
- Capacité de produire un travail de haute qualité dans des délais serrés ;
- Capacité à travailler en équipe et d'intégrer la rétroaction donnée au besoin ;
- Disposer d'une capacité financière pour poursuivre l'étude après le premier versement ;
- Capacités de communication avérées en animation et d'organisation d'atelier de partage.

11. Soumissionnaires

Les offres techniques et financières seront à soumettre avant le 04/09/2026 à l'adresse email : recrut-programmes@plan-international.org

Les offres devront comprendre :

1. Une proposition technique incluant une brève introduction sur la compréhension des TdR, du contexte du projet et de l'intervention, et des objectifs et de la portée de l'étude de base ; une description de la méthodologie envisagée, incluant les méthodes, outils et sources, y compris pour la prise en compte de la participation des jeunes à la mise en œuvre de l'étude ; une présentation du plan de mise en œuvre de l'étude de base incluant un calendrier préliminaire et prenant en compte le contexte du Sénégal et du Togo ; une compréhension des considérations éthiques, d'égalité des genres et de sauvegarde de l'enfant, les risques identifiés et les stratégies d'atténuation associées, une présentation du plan d'assurance qualité ; et enfin une présentation du profil de l'équipe proposée, incluant leurs curriculum vitae en annexe et deux lettres de référence correspondant à des missions similaires avec la personne à contacter. Inclure également en annexe la copie d'un rapport précédent de nature similaire, de préférence menés sur l'insertion intégrale des jeunes, l'engagement des jeunes ou la transformation des rapports sociaux de genre (évaluation finale de projet).
2. Une offre financière avec tous les coûts nécessaires à la réalisation de la mission. Elle devra inclure toutes les rubriques de dépenses : les coûts en hommes/jours, les déplacements vers / dans les pays de la mission, hébergement et autres frais qui pourraient être occasionnés (logistique conséquente pour mener l'étude sans contraintes majeures).
3. Annexes administratives obligatoires : preuve d'existence juridique (par exemple : copie du Registre de Commerce, NIF, etc.) et Déclaration d'intégrité (annexe 4) dûment remplie et signée.

Les candidatures doivent obligatoirement comporter les documents mentionnés ci-dessous pour être considérées.

12. Evaluation des offres

Les offres soumises sont évaluées sur 100 points :

- Les offres techniques sont notées sur 70 points,
- Les offres financières sont notées sur 30 points

NB : un premier filtre sera réalisé pour départager les soumissionnaires suivants 7 Critères Obligatoires pour passer la présélection.

Offre technique :

Dans un premier temps, l'offre technique est évaluée sur 70 points, incluant 5 points sur le volet genre.

Tout soumissionnaire dont l'offre technique ne totalisera pas un minimum de 50/100 points sera jugé techniquement incapable de faire le travail demandé et son offre financière ne sera pas examinée.

L'évaluation sera effectuée selon les critères suivants :

N°	Critères	Points
1	1.1 Expérience	15
2	1.2 Compréhension globale des termes de référence (TDR)	20
3	1.3 Approche méthodologique axée sur la qualité des données	21
4	1.4 Approche genre	5
5	1.5 Plan de travail	9
6	Total	70

Offre financière :

Les offres financières seront évaluées dans un deuxième temps sur 30 points. :

N°	Critères financiers	Note
1	Le budget respecte-t-il l'enveloppe budgétaire des TDR	10
2	Le budget est-il cohérent avec la méthodologie (nb de jours affectés aux missions, etc.) ?	10
3	N'y a-t-il pas d'exagération dans certains coûts unitaires	10
4	Total	30

Evaluation totale :

A l'issue de calculs, il sera procédé à l'évaluation totale (selon le tableau suivant) puis au classement des soumissionnaires et à l'attribution du marché.

N°	Critères d'évaluation finale	Note
	Offre technique	/70
	Offre financière	/30
	Total de l'évaluation	/100

Après soumission des offres, les critères d'évaluation sont présentés ci-dessous :

- La note finale sera la somme de la note technique et de la note financière.

13. Clause sur le terrorisme, la corruption et les sanctions

(i) Le Prestataire déclare et garantit qu'il n'a pas apporté au cours des dix (10) années précédentes, et n'apportera pas un soutien matériel ou des ressources à toute personne ou entité qui commet, tente de commettre, plaide pour, facilite ou participe à des activités terroristes, qui comprennent :

a. Tout acte interdit conformément à l'une des conventions et protocoles des Nations Unies relatifs au terrorisme ; ou

b. Un acte de violence prémédité, politiquement motivé, perpétré contre des cibles non combattantes par des sous-groupes nationaux ou des agents clandestins. Tout autre acte destiné à causer la mort ou des blessures graves à un civil ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque le but d'un tel acte, par sa nature ou son contexte, vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.

(ii) Plan International est soumis à des obligations juridiques afin de vérifier que le Prestataire n'est pas interdit par la législation anti-terrorisme pertinente. En faisant cela, Plan International tiendra compte de

toutes les informations qui sont raisonnablement à sa disposition ou dont il doit être conscient. Le Prestataire consent à cela. Plan International mettra également en œuvre des procédures de contrôle et de surveillance raisonnables afin de se protéger contre le détournement vers le soutien aux activités terroristes. Si à tout moment pendant la durée du présent Accord, le Prestataire est interdit ou se fait interdire par la législation anti-terrorisme applicable, Plan International peut résilier le présent Contrat avec effet immédiat et sans indemnités.

(iii) Le Prestataire doit (et doit veiller à ce que toute partie concernée): a. se conformer à toutes les lois, statuts, règlements et codes applicables, relatifs à la lutte contre la corruption et / ou aux sanctions économiques ou financières, notamment, mais non limité à la Loi sur la corruption de 2010, la loi de 1977 des États-Unis sur les Pratiques Etrangères de Corruption à l'Etranger et des sanctions économiques ou financières administrées par les Nations Unies, le Bureau américain du Contrôle des Actifs Etrangers, l'Union Européenne ou un État membre de l'Union européenne ou toute autorité nationale de sanctions économiques (avec la politique anti-corruption et anti-fraude de Plan International mentionnée ci-après, les "Exigences Pertinentes"); b. se conformer à la lutte anti-fraude et à la politique anti-corruption de Plan International alors en vigueur dont le Prestataire reconnaît avoir signé et reçu une copie, l'avoir lue et comprise ; c. avoir et de maintenir en place pendant toute la durée du présent Accord ses propres politiques et procédures, notamment les procédures adéquates en vertu de la Loi sur la corruption 2010, pour assurer la conformité avec les Exigences Pertinentes et les appliquer le cas échéant, et d. signaler rapidement à Plan International toute demande ou tout avantage financier indu ou autre avantage de quelque nature que ce soit reçu par le Prestataire dans le cadre de l'exécution du présent Accord.

(iv) Le Prestataire doit s'assurer que toute personne associée au Prestataire qui exécute les Prestations ou la fourniture de biens dans le cadre du présent Accord ne le fait que sur la base d'un contrat écrit qui impose et protège d'une telle personne, par ces termes équivalents à ceux imposés au Prestataire dans la présente clause (les « Conditions Pertinentes »). Le Prestataire est responsable du respect et de l'application par ces personnes des termes pertinents, et est directement responsable devant Plan International en cas de violation par les personnes de l'un des termes pertinents.

(v) La violation de cette clause est considérée comme une violation substantielle par le Prestataire du présent Accord et une telle violation est sans recours.

Annexes

Annexe 1 : Cadre pour une approche éthique dans le travail de suivi, évaluation recherche (extrait)

Annexe 2 : Documents du projet dont cadre logique

Annexe 3 : Structure de rapport complet

Annexe 4 : Déclaration d'intégrité de l'AFD (voir document joint)

Annexe 5 : Désagrégation minimale des participant.es de Plan International (extrait)

Annexe 6 : Fiches outils de l'AFD

Annexe 1 : Cadre pour une approche éthique dans le travail de suivi, évaluation recherche (extraits)

1. ÉNONCÉ PRÉLIMINAIRE

Le présent cadre pour une approche éthique dans le travail de suivi, d'évaluation et de recherche, ci-après le « cadre », vise à préciser la première des Normes relatives au suivi, à l'évaluation, à la recherche et à l'apprentissage (MERL en anglais) et s'inscrit dans le prolongement des principes énoncés dans la Politique MERL de Plan International. Il traduit notre engagement à respecter une démarche éthique dans les initiatives de suivi, d'évaluation et de recherche et permet de garantir que le bien-être, la dignité, les droits et la sécurité des enfants, des jeunes et des autres participants soient respectés et protégés au moment de la collecte de données. Le cadre pour un travail MER éthique englobe les volets suivants :

- les six principes éthiques de Plan International guidant le suivi, l'évaluation et la recherche ;
- la sauvegarde des enfants et des jeunes dans les initiatives MER ;
- l'application des normes éthiques dans les initiatives MER ;
- les ressources supplémentaires nécessaires à une démarche éthique dans le travail MER.

Ce cadre s'applique en particulier :

- À tous les bureaux de Plan International, notamment les Bureaux nationaux, les Bureaux de pays, et les Bureaux régionaux¹ ;
- À toutes les initiatives MERL, qu'elles soient menées par le personnel de Plan International, par les consultants ou par les partenaires ;
- Aux initiatives de suivi, d'évaluation et de recherche, aux examens en temps réel et aux mécanismes de rétroaction dans les contextes humanitaires et d'urgence.

Dans les cas où les initiatives MER sont subventionnées par une organisation possédant son propre cadre éthique, ce sont les normes les plus protectrices qui s'appliqueront.

Organisation défendant avant tout les droits de l'enfant et respectueuse d'une approche fondée sur les droits et de l'égalité de genre, Plan International reconnaît qu'il n'existe pas de « recette unique » en matière de MER éthiques, et que leur définition et application doivent tenir compte des diverses perspectives, identités et vulnérabilités des enfants, des jeunes et des adultes, ainsi que des dynamiques de pouvoir qui prévalent. Nous comprenons en outre que les personnes menant des activités MER peuvent être confrontées à des situations difficiles, évolutives et confuses et à des dilemmes imprévisibles sur le plan éthique. Dès lors qu'il n'existe pas de modèle « unique » pour la conduite d'un travail de MER éthique dans les nombreux et différents contextes dans lesquels Plan International travaille, toutes les initiatives s'y rapportant doivent observer les principes y afférents décrits dans le présent document-cadre, les responsables devant faire tout leur possible pour que l'ensemble du cycle de projet MER soit empreint d'une dimension éthique

2. PRINCIPES ÉTHIQUES

Plan International s'engage à respecter six principes fondamentaux pour réaliser un travail MER éthique.

1. **Respect et protection du bien-être, de la dignité, des droits et de la sécurité de tous les participants**

Définition de la notion de « participants » au travail MER selon Plan International

Il s'agit de toutes les personnes qui prennent part ou sont engagées dans une initiative de suivi, d'évaluation ou de recherche, qu'elles soient chargées de la collecte des données, interrogées ou exercent la fonction de chercheur.

Les activités MER sont menées avec intégrité et de manière à protéger le bien-être, la dignité, les droits et la sécurité de toutes les personnes concernées et à respecter les principes fondamentaux de non-discrimination, d'égalité de genre, d'inclusion et de participation égalitaire. L'intérêt supérieur de tous les participants, et en particulier des enfants et des jeunes, est au cœur de chaque initiative MER.

2. Évaluation des avantages et des inconvénients

Les initiatives MER éthiques poursuivent un but clairement défini en ce sens que les données collectées seront utilisées pour renseigner le travail de Plan International. Les équipes travaillant sur les initiatives MER doivent prendre des mesures pour s'assurer que les avantages l'emportent sur tout risque de préjudice pour les participants et les personnes chargées de la collecte des données.

Lors de la conception et de l'élaboration de l'activité MER, les équipes impliquées examinent attentivement les risques potentiels de préjudice pour les participants et les personnes chargées de la collecte des données en procédant à des évaluations des risques. Les risques identifiés doivent être atténués par des mesures de sauvegarde et des précautions solides qui tiennent compte des questions d'égalité des sexes et d'inclusion, ainsi que de la dynamique de pouvoir qui prévaut. Il est également important de réfléchir aux inconvénients et aux avantages pour l'environnement, par exemple en organisant des déplacements locaux et en optant pour le train lorsqu'il est disponible et pour des déplacements en avion avec compensation des émissions de carbone.

3. Signalement des problèmes liés à la sauvegarde et réponse à y apporter

Les équipes travaillant sur les initiatives MER veillent, conformément à la Politique mondiale pour la sauvegarde, à ce que des mesures de protection actualisées, ouvertes et tenant compte des spécificités de genre, soient mises en place afin de prévenir tout risque potentiel de préjudice et de répondre, le cas échéant, aux préoccupations en matière de sauvegarde. Lorsque cela s'avère nécessaire, le rôle de Plan International est de proposer un soutien aux participants ou d'en faciliter l'accès. Si des questions ou préoccupations d'ordre médical, psychologique ou juridique sont soulevées par un participant, par exemple s'il existe des soupçons ou des dénonciations de maltraitance d'enfants, Plan International assure une orientation opportune du cas vers les organisations ou les services appropriés qui sont qualifiés pour le traiter.

4. Processus de réflexion permanente

L'éthique étant partie intégrante de toute initiative MER, les principes s'y rapportant doivent sous-tendre l'ensemble du projet. Par conséquent, toute personne travaillant sur un projet MER doit constamment garder à l'esprit les questions d'ordre éthique, tout au long du processus, s'y adapter si nécessaire et répondre rapidement aux défis qui surgissent. Chacun doit donc être formé aux idées reçues, valeurs et croyances, et notamment aux préjugés et stéréotypes liés au genre, car ceux-ci peuvent influencer les chercheurs, évaluateurs, recenseurs et traducteurs, et pour autant l'initiative MER et donc avoir un impact sur les participants.

5. Assurance d'une participation volontaire et éclairée

La participation repose sur un consentement éclairé et authentiquement volontaire, libre de toute contrainte ou influence indue. Les participants reçoivent des informations appropriées sur l'objectif, les méthodes de travail et l'utilisation qui sera donnée aux données collectées, sur ce que leur participation implique et sur les risques et les avantages qui s'y attachent. Ces informations doivent être communiquées de manière appropriée en tenant compte, par exemple, du sexe, de l'âge et des capacités. Les participants ont la possibilité de se retirer à tout moment des activités MER, sans répercussions ni désavantages si telle est leur décision. Lorsque des données secondaires sont utilisées dans le cadre des initiatives MER, les enquêteurs doivent obtenir les autorisations appropriées avant de les utiliser et veiller à ce, avant de les analyser, elles soient anonymisées.

En général, lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, Plan International devra d'abord demander leur consentement aux parents ou au tuteur habilité à décider². Plan International reconnaît qu'il peut y avoir des exceptions à cette règle en raison du contexte local ou de la situation de la jeune personne.³ Le consentement de l'enfant participant est ensuite recueilli. Il est important de noter que le

consentement du parent ou du tuteur et l'assentiment de l'enfant participant sont tous deux nécessaires, la collecte des données ne pouvant commencer sans les deux. Par exemple, si le parent ou le tuteur donne son consentement, mais que l'enfant participant ne donne pas son assentiment, il ne peut pas être impliqué dans l'activité de collecte de données, et vice versa. Les cas exceptionnels seront analysés par le personnel local et documentés dans l'évaluation des risques liés à la sauvegarde des enfants et des jeunes. En outre, les processus de recueil du consentement volontaire et éclairé des participants devront être adaptés en conséquence afin de garantir une participation exempte de risques sur le plan éthique ou autres pour les publics concernés.

6. Garantie de la confidentialité et de l'anonymat

Plan International veille à ce que les informations confidentielles obtenues dans le cadre des initiatives MER soient stockées et traitées en toute sécurité afin de garantir l'intégrité et de protéger la vie privée des participants. La Politique de conservation et d'élimination des documents et des données de Plan International et la Politique Mondiale de Protection des données à caractère Personnel sont applicables aux initiatives MER. Les participants sont informés de la manière dont leurs données personnelles seront utilisées et qui y aura accès. Toutefois, ils doivent également savoir qu'il y a des limites à l'obligation de confidentialité, conformément à la politique mondiale de sauvegarde et les procédures qui en découlent, à savoir ce qui peut se passer en cas de dénonciation d'abus.

En règle générale, l'anonymat des participants est assuré. Toutefois, dans des cas exceptionnels, si une personne veut être identifiée, une autorisation en ce sens peut être demandée dans le cadre du processus de consentement. Les participants sont en tous les cas informés des limites à l'obligation de confidentialité, conformément aux politiques et procédures relatives à la sauvegarde, y compris des suites à donner en cas de révélation d'abus.

Annexe 2 : Cadre logique du projet

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables
Objectif global	Promouvoir l'insertion intégrale durable de jeunes femmes et hommes parmi les plus vulnérables, par une approche transformatrice des rapports sociaux de genre et la participation des jeunes en tant qu'acteur·rices du changement en Afrique de l'Ouest et centrale	% de jeunes (désagréé par genre, groupe d'âge, lieu) renforcés dans leur parcours d'insertion intégrale
Objectif spécifique (OS) 1	Accompagner l'insertion intégrale de 9 000 jeunes femmes et hommes parmi les plus vulnérables à travers une approche transformatrice des rapports sociaux de genre et sensible aux défis environnementaux	Indicateur d'impacts/effets 1 : % de jeunes faisant preuve d'autonomie sur des domaines tels quel estime de soi, le leadership et la prise de décision (LEAO1.1.1). Cible = 80% Indicateur d'impacts/effets 2 : % de jeunes femmes et jeunes hommes du Togo et Sénégal déclarant se sentir préparés individuellement et collectivement pour porter un plaidoyer en lien avec leur insertion sociale et citoyenne Indicateur d'impacts/effets 3 : # d'engagements formels pris par les décideur·euses en conformité avec les demandes portées par les jeunes dans leur plaidoyer pour une insertion sociale et citoyenne des jeunes. Indicateur d'impacts/effets 4 : % d'actions collectives jugées efficaces par les organisations et les groupes de jeunes
Objectif spécifique (OS) 2	Renforcer le savoir-faire de Plan International et de ses partenaires sur l'insertion intégrale porteuse d'égalité de genre et la participation des jeunes	Indicateur d'impacts/effets : % de personnes identifiées au sein de Plan et des partenaires déclarant avoir amélioré leurs connaissances et pratiques sur l'insertion intégrale à travers leur participation au programme

Résultats attendus (OS1)	R1.1 : 1360 jeunes femmes et jeunes hommes de 15 à 35 ans dont 70% de jeunes femmes sont accompagnés vers l'acquisition de compétences (compétences de vie et compétences professionnelles) et leur insertion vers des opportunités d'activités rémunératrices durables et porteuses d'égalité de genre	Indicateur 1 : % de jeunes qui disent se sentir confiants quant à leurs compétences essentielles à la fin de leur formation Indicateur 2 : % des jeunes formés dont l'orientation professionnelle répond aux enjeux environnementaux et climatiques du 21e siècle (désagregés par genre, âge, lieu, secteur) Indicateur 3 : % de jeunes ayant cherché à travailler indépendamment 6 mois après leur formation ou l'activité SOYEE
	R1.2 : 185 groupes de jeunes femmes et jeunes hommes de 15 à 35 ans ont accès aux services financiers communautaires d'épargne et de crédit, dont 70% de jeunes femmes.	Indicateur 1 : % des jeunes ayant bénéficié d'un financement au niveau des services financiers communautaires d'épargne et de crédit par pays. Indicateur 2 : % de jeunes membres de GJEC/AJEC indiquant se sentir confiant pour s'autonomiser socio-économiquement dans un milieu porteur d'égalité de genre et sensible à l'environnement. (désagregé par sexe, âge, lieu, filière)
	R1.3 : 155 groupes de jeunes sont mis en réseau aux niveaux local et national et bénéficient d'un renforcement de capacités et d'un accompagnement pour la réalisation de leur plan d'action en lien avec l'insertion intégrale porteuse d'égalité de genre et portent un plaidoyer auprès des acteurs locaux, nationaux et à niveau régional (mairies, départements, Directions départementales et nationales des ministères concernés, etc.)	Indicateur 1 : % de groupes de jeunes participants dont les capacités ont été renforcées par rapport à leurs propres objectifs et plan d'action Indicateur 2 : % de groupes de jeunes accompagnés dans leur plaidoyer en faveur de l'insertion intégrale et de l'égalité de genre aux niveaux local et national.
Résultats attendus (OS2)	R2.1 : Le système de suivi évaluation du programme est consolidé et les différents apprentissages relatifs à l'insertion intégrale porteuse d'égalité de genre et la participation des jeunes sont diffusés	Indicateur 1 : % d'apprentissages issus du programme sur l'insertion intégrale diffusés au sein de Plan International et à ses partenaires.

	R2.2 : Le savoir-faire et l'expertise acquise par Plan International et ses partenaires sur le terrain liées à l'insertion intégrale transformatrice des rapports sociaux de genre sont capitalisés, analysés et diffusés	Indicateur 1 : # de partenaires auprès desquels le savoir-faire de Plan International est partagé
	R2.3 : Les concepts et outils de l'approche "jeunesses actrices" de Plan International sont testés dans les différents contextes de mise en œuvre du programme (France, Sénégal et Togo)	Indicateur 1 : # de jeunes ayant contribué à l'élaboration et à l'opérationnalisation de la démarche jeunes actrices Indicateur 2 : # de projets de Plan International faisant l'objet de mesure et d'étude du déploiement de la démarche jeunes actrices sur la base de la grille d'analyse (Plan et partenaires)
Indicateurs abrégés de l'aide publique française	Indicateurs sectoriels : Formation professionnelle	Indicateur 1 : Capacité d'accueil des dispositifs de formation professionnelle soutenus par l'AFD : # de filles Indicateur 2 : Capacité d'accueil des dispositifs de formation professionnelle soutenus par l'AFD : # de garçons
	Indicateurs spécifiques à l'activité OSC	Indicateur 1 : # de partenariats financiers entre vous et une ou des partenaires locaux issus de la société civile, formels ou informels, (donnant lieu à des rétrocessions financières) Indicateur 2 : # de partenaires touchés, issus de la société civile, formels ou informel, prévus dans le projet (avec ou sans rétrocession financière) Indicateur 3 : # Montant cumulé des rétrocessions prévues :

Annexe 3 : Structure de rapport complet

MODÈLE DE RAPPORT TECHNIQUE**TITRE DU RAPPORT****Auteurs****Date**

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES/GLOSSAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION ET CONTEXTE

MÉTHODOLOGIE**Éthique et protection de l'enfance**

RÉSULTATS

CONCLUSIONS

RECOMMANDATIONS

ANNEXES

Annexe 4: Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social (voir pièce jointe)

Annexe 5 : Désagrégation minimale des participant.es de Plan International

Désagrégation Minimale des Données Relatives aux Participant.es

Ce document fournit des conseils sur désagrégation minimale des données des participant.es de Plan International pour son travail dans les programmes de développement et les programmes humanitaires. Le présent document a pour but de:

1. Donner un aperçu de la ventilation minimale des bénéficiaires pour tous les programmes de Plan International ; et
2. Fournir des instructions détaillées sur ce que ces catégories de désagrégation signifient pour Plan International.

Ce document n'est pas un guide complet pour la désagrégation des données, la mesure des indicateurs ou le comptage de la portée, mais examine exclusivement et en détail la désagrégation minimale des données lorsque nous recueillons des informations sur les participant.es à un projet.¹

Application

Cette désagrégation minimale s'applique à toutes les données relatives aux participant.es des activités de développement et de programmation humanitaire, quelle que soit la source de financement, y compris les projets financés au moyen de commandites et de subventions.

Il est à noter que les projets humanitaires ont des exigences supplémentaires en matière de désagrégation. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section désagrégation dans les contextes humanitaires.

¹ La collecte d'informations peut se faire a) dans le cadre d'activités de suivi, d'évaluation et de recherche, lorsque nous mesurons des indicateurs et/ou cherchons à obtenir le point de vue des parties prenantes impliquées dans un projet ou un programme, b) dans le but de comptabiliser notre portée (directe et indirecte) dans le cadre des rapports annuels et d'autres processus similaires, ou c) dans le cadre d'autres collectes de données liées au parrainage, telles que l'enquête sur le parrainage.

Pourquoi désagréger les données sur les participant.es?

Comme Plan International met l'accent sur la promotion des droits de l'enfant et l'égalité pour les filles, il faut collecter, analyser et traiter des données sur le vécu des filles, des femmes, des garçons et des hommes (et, le cas échéant, d'autres groupes diversifiés sur le plan du genre), sur les relations qu'ils ont avec nos projets humanitaires et de développement et sur l'expérience qu'ils en font. Si nous voulons pouvoir prendre des décisions éclairées et comprendre les changements auxquels les interventions de Plan International ont contribué, nous devons veiller à collecter des données suffisamment détaillées pour nous permettre de décrire et d'analyser le vécu des différents groupes et sous-groupes, et en particulier celui des filles. Cette consistance facilitera l'agrégation et l'analyse des données entre projets, pays et régions.

La désagrégation des données peut mettre en lumière des problèmes qui pourraient autrement passer inaperçus dans des données communautaires générales – par exemple, le fait que certains groupes sont exclus ou mal servis par les programmes de Plan International. En adoptant une approche systématique pour la désagrégation des données dans et entre les projets, nous pouvons comparer et analyser un large éventail d'expériences des interventions de Plan International, et donc mieux identifier les problèmes ou enseignements potentiels.

La désagrégation des données a des implications pour:

- Concevoir vos outils et approches de collecte de données pour vous assurer de saisir les catégories désagrégées requises lorsque vous recueillez des données;
- Concevoir votre stratégie d'échantillonnage et la taille de l'échantillon pour vous assurer que vous vous préparez à recueillir de l'information auprès de tous les groupes, comme l'exigent les exigences minimales de désagrégation;
- Analyser les données pour vous assurer de comparer et d'analyser les différentes réponses/expériences de tous les groupes.

VUE D'ENSEMBLE DE LA DESAGREGATION MINIMALE DES DONNEES RELATIVES AUX PARTICIPANT.ES DE PLAN INTERNATIONAL

Désagrégation Minimale des Données Relatives aux Participant.es de Plan International

Lors de la collecte de données auprès de personnes, il est essentiel de pouvoir désagréger les données conformément à la désagrégation minimale de Plan International :

- Sexe (M, F)
- Âge (moins de 18 ans, 18 ans et plus)

Cette désagrégation minimale des participants s'applique à toutes les activités des programmes humanitaires et de développement, quelle que soit la source de financement, y compris les projets financés par le parrainage ou des subventions.

Veillez noter que « minimale » ne veut pas dire « seulement ». Ces exigences ne vous empêchent aucunement de désagréger les données par catégories supplémentaires (par ex., statut au regard du handicap, l'identité de genre (par exemple, les personnes non binaires), caste, les groupes d'âge plus détaillés etc.). Lorsque le budget et le temps le permettent ou que les besoins en informations du donateur ou du projet l'exigent, nous vous invitons d'ailleurs à approfondir votre stratégie concernant les participants et à désagréger vos données par groupes supplémentaires, du moment que vous respectez également ces catégories minimales.

N'oubliez pas qu'aux fins du comptage de la portée (par exemple, dans le cadre du rapport annuel), nous désagrégeons également nos données sur la portée selon que les personnes ont été touchées directement ou indirectement.

Qu'entendons-nous par chaque catégorie de désagrégation?

3.1 Qu'entendons-nous par « données désagrégées par sexe » ?

Avec le focus de Plan International sur les filles, l'égalité des genres et sur le développement genre-transformateur, vient le besoin de collecter, d'analyser et répondre aux données relatives aux au sexe des individus – s'ils sont:

- masculin ou

- féminin

Il est important de collecter des informations relatives au sexe des personnes, car cela nous aide à comprendre comment les opportunités et les inégalités peuvent être affectées par le sexe d'une personne ou par le rôle de genre auquel elle s'identifie.

Note : L'identité de genre fait référence à l'expérience interne et individuelle profondément ressentie d'une personne, qui peut ou non correspondre au sexe assigné à la naissance.² La ventilation des données par sexe (par opposition au genre) reste une pratique courante dans le secteur ; toutefois, lorsque cela est pertinent et sûr, il est important que la désagrégation des données nous permette d'enregistrer des données sur des groupes ayant des identités de genre diverses et non binaires :

Collecte de données sur les différentes identités de genre (y compris les catégorisations non binaires)

Il peut arriver qu'une personne ne s'identifie pas à l'option « binaire », à savoir « homme » ou « femme », mais qu'elle se reconnaisse plutôt dans l'un des différents rôles et des identités de genre possibles, par exemple non binaire, transgenre, transsexuel, pansexuel, ou encore qu'elle ne souhaite pas s'identifier à un genre particulier. Comme le souligne la politique globale en matière de genre et d'inclusion, nous reconnaissons que toutes les personnes ont une orientation sexuelle, une identité et une expression de genre et des caractéristiques sexuelles (SOGIESC) et que celles-ci peuvent être diverses.

Une approche souvent utilisée pour désagréger ces diverses identités de genre consiste à ajouter une catégorie « autre » en plus de « homme » et « femme ». Cela permet aux répondant.es de ne pas avoir à s'identifier comme homme ou femme s'ils ne se reconnaissent pas dans cette catégorisation. Le système PMERL permet d'introduire des données désagrégées dans une catégorie "Autre".

Il n'est pas **obligatoire** que tous les projets fassent rapport sur cette catégorie supplémentaire. Dans certains contextes dans lesquels nous travaillons, ce type d'information **est extrêmement sensible** et la collecte de ces données peut présenter un risque sérieux de préjudice (par exemple, des préjudices physiques ou psychologiques ou des ramifications juridiques). Par conséquent, la décision de collecter ou non ces informations dépendra entièrement du projet et de son contexte opérationnel, et devra se fonder sur **une solide évaluation des risques de sauvegarde du MERL**, assortie de mesures d'atténuation claires. Toutefois, dans les contextes où ces informations peuvent être collectées en toute sécurité, donner aux répondant.es la possibilité de s'identifier comme suit est une bonne pratique :

- Homme
- Femme
- Autre
- Ne souhaite pas répondre.

Proposer des options dans lesquelles chaque personne peut se reconnaître en fonction du genre auquel elle s'identifie permet de fournir des services dans le respect de la dignité et peut aussi nous permettre de mieux comprendre comment améliorer notre prestation.

3.2 Qu'entendons-nous par « données désagrégées par âge » ?

Il est important de collecter des informations sur l'âge des individus afin de comprendre l'évolution de leur expérience tout au long de la vie et de faire en sorte que nous touchions et travaillions avec celles et ceux qui sont souvent les plus vulnérables – les enfants et les filles. Pour les programmes de Plan International, la désagrégation minimale par âge est la suivante :

- moins de 18 ans (< 18) ³ – enfants ;
- 18 ans et plus (18 +) – adultes.

² L'identité de genre comprend le sens personnel du corps (qui peut impliquer, s'il est librement choisi, une modification de l'apparence ou de la fonction corporelle par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris la tenue vestimentaire, le discours et les manières.

³ Remarque : la tranche « moins de 18 ans » n'inclut pas les personnes qui sont dans leur dix-huitième année. Dès que quelqu'un a 18 ans, il est considéré comme un adulte et doit donc être inclus dans la tranche « plus de 18 ans ».

Encore une fois, cela ne vous empêche nullement de désagréger les participants de votre projet par tranches d'âge supplémentaires lorsque le budget et le temps le permettent, ou lorsque les besoins en informations du donateur ou du projet l'exigent, du moment que vous êtes en mesure de regrouper vos données en « enfants » et « adultes » et de les déclarer comme tels.

Il y a en effet plusieurs façons de regrouper les personnes en fonction de leur âge, notamment en prenant en compte les différents sous-groupes avec lesquels Plan International s'est engagé à travailler, par exemple les jeunes adolescents, les adolescents plus âgés, les jeunes.

En fonction du domaine technique de votre projet – par exemple « Compétences et opportunités pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes » ou « Développement intégré de la petite enfance » –, il peut s'avérer nécessaire de créer des groupes d'âge supplémentaires afin d'obtenir le niveau de détail et les informations dont vous avez besoin pour progresser.

Annexe 6 : Fiches outils de l'AFD

FICHE-OUTIL 2

PRENDRE EN COMPTE LE "GENRE" **DANS LES PROJETS**

LE GENRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le genre fait référence aux attributs sociaux et culturels liés au fait d'être d'un homme ou une femme. Il se distingue du sexe, qui fait référence aux attributs biologiques. Le genre est une construction sociale : il est appris, change avec le temps et diffère selon les cultures. Les rôles sociaux assignés aux femmes et aux hommes changent aussi en fonction de l'âge, du statut social, de l'appartenance à un groupe ethnique ou de la sexualité. Les attributs sociaux et culturels ne sont pas considérés de la même façon : ceux attribués au masculin sont considérés comme supérieurs à ceux attribués au féminin. Cela génère de fortes inégalités entre les femmes et les hommes. Adopter une « perspective de genre » permet de comprendre la construction sociale des genres, les relations de pouvoir inégalitaires entre hommes et femmes, ainsi qu'à l'intérieur du groupe hommes et à l'intérieur du groupe femmes. Compris, ces rôles et rapports sociaux de sexe peuvent être pris en considération dans un projet de développement pour faciliter sa bonne mise en œuvre et veiller à ce que ses bénéfices soient équitablement répartis et que les activités ne renforcent pas les inégalités. Ils peuvent également être déconstruits dans une perspective plus ambitieuse de transformation des rôles et rapports sociaux en proposant des modèles plus égalitaires.

L'EGALITE DE GENRE : UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET UNE PRIORITE POUR L'AFD

L'égalité entre les genres est à présent reconnue par la communauté internationale comme un puissant facteur de développement durable et de lutte contre la pauvreté. L'Objectif de Développement Durable n°5 place l'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'agenda international.

C'est dans le but de contribuer à un développement durable, inclusif et équitable entre les femmes et les hommes que l'AFD a adopté une démarche volontariste d'intégration du genre dans ses opérations et ses stratégies. Un Cadre d'intervention transversal (CIT) sur le genre et la réduction des inégalités femmes- hommes a été adopté sur la base des objectifs fixés par le 2ème Document d'Orientation Stratégique français sur le genre et le développement (DOS genre 2/2013-2017). Les principales finalités de ce cadre d'intervention continuent de se décliner selon trois priorités opérationnelles :

- Prévenir les inégalités femmes-hommes dans les opérations de l'AFD
- ; □ Promouvoir le genre comme un des objectifs de ses interventions ; □ Accompagner l'évolution des sociétés sur les enjeux de genre.

En 2018, l'AFD est entrée dans une nouvelle phase avec de nouveaux engagements opérationnels plus ambitieux, conformément aux orientations déterminées par le CICID en février 2018 et la Stratégie Internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) qui fixe des objectifs précis à atteindre : 50% des volumes annuels d'engagements auront un objectif genre principal ou significatif (ce qui correspond respectivement aux notations 2 ou 1 du marqueur genre du CAD), dont 700 M EUR annuels de projets notés CAD 2 (objectif principal) d'ici 2022.

La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021 augmente les ambitions et fixe un objectif de 75% de l'aide publique au développement contribuant à l'égalité femmes-hommes/l'émancipation des femmes d'ici 2025, dont 20% de projets dont l'objectif principal est la réduction des inégalités de genre, soit des projets notés CAD 2 selon le marqueur genre défini par le CAD de l'OCDE. Le GAP III de l'Union européenne pose par ailleurs l'objectif d'atteindre 85% d'APD genrée d'ici 2025.

La prise en compte du genre est désormais un élément systématique d'analyse et de sélection de demandes de cofinancement Initiatives OSC présentées à MPC/MPN/ OSC.

Un projet aveugle au genre est potentiellement un projet qui contribue à renforcer les inégalités de genre.

Encadré – la notation des projets selon le marqueur « Egalité homme – femme » du CAD de l'OCDE Toutes les opérations financées par l'AFD sont notées selon les trois niveaux du marqueur « Egalité homme-femme » du CAD de l'OCDE. Pour les projets cofinancés par le dispositif I-OSC, cette note est attribuée pour chaque projet par MPN/OSC. Ce marqueur permet de comptabiliser la part de l'APD participant à la réduction des inégalités femmes/hommes.

Noté 0 : Quand l'égalité de genre n'est pas ciblée, le projet est alors considéré comme aveugle au genre.

Noté 1 : Quand l'égalité de genre est un objectif important et délibéré mais qu'elle n'est pas le principal motif de la réalisation du projet considéré. L'objectif de l'égalité homme-femme doit être mentionné de manière explicite dans la documentation relative au projet et sa présence ne peut être implicite ni supposée. Dans son manuel relatif au marqueur, l'OCDE précise qu'outre les autres objectifs qu'il vise, le projet considéré est destiné à produire un impact positif pour le progrès de l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomisation des femmes et des filles, le recul des discriminations ou des inégalités fondées sur le sexe, ou la réponse à des besoins sexo-spécifiques. Pour cette notation 1, plusieurs critères doivent être réunis : une analyse sexo-spécifique du projet a été effectuée, ses conclusions ont servi à étayer la conception du projet et l'intervention s'inscrit dans une approche fondée sur le principe « Ne pas nuire ». Au moins un objectif explicite concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, auquel est associé au moins un indicateur sexo-spécifique est formulé (ou le sera dans le cadre du projet) ; les données et les indicateurs sont ventilés par sexe lorsqu'il y a lieu, et il est prévu de déterminer de façon suivie les résultats produits par le projet sur le plan de l'égalité homme-femme et d'en rendre compte lors de la phase d'évaluation.

Noté 2 : Quand l'autonomisation des femmes ou l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal du projet et détermine de façon fondamentale sa conception.

QUELLES SONT LES ATTENTES DE L'AFD EN LA MATIERE ?

L'AFD renforce ses exigences pour que la prise en compte du genre ne soit pas considérée comme un supplément d'âme au projet mais soit constitutive de l'analyse du contexte, la définition des objectifs, des activités et des indicateurs du projet ainsi que le renforcement de capacités des organisations partenaires.

Dès la réponse à l'AMI et a fortiori dans la NIONG, l'AFD attend que l'OSC explique comment les enjeux de genre ont été pris en compte dans :

- L'analyse du contexte / diagnostic et enjeux : la présentation du contexte et des enjeux du projet doit inclure une présentation des enjeux de genre dans le secteur d'intervention du projet et dans la/les zone(s) concerné(e)s. Si l'OSC n'est pas en mesure de fournir une analyse poussée des enjeux de genre, elle pourra l'inclure dans les activités et prévoir un budget spécifique pour ce faire.
- La présentation de l'OSC et de ses partenaires : Elle doit permettre de comprendre si l'OSC et ses partenaires disposent des compétences pour intégrer ces enjeux dans le projet ou comment ils envisagent de les acquérir ou les mobiliser. L'OSC signalera également si elle dispose d'une stratégie genre.
- La genèse du projet et la manière dont il a été conçu : l'OSC précisera comment les femmes et les hommes ont été associé·es à l'élaboration du projet.
- La définition des objectifs visés et résultats attendus : L'OSC décrira pour chaque objectif comment l'approche genre est prise en compte et comment cela se traduit, de manière explicite, dans les résultats et activités. Les indications qu'elle fournit permettront d'apprécier comment les rôles, les barrières et besoins spécifiques des femmes et des hommes sont pris en compte, et, le cas échéant, comment le projet contribuera à faire évoluer les rôles et rapports sociaux de genre vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes
- Le renforcement de capacités : comment l'approche genre est intégrée dans les actions de renforcement de capacités (égale participation aux formations, gouvernance des structures...etc.) et les actions de renforcement de capacités sur le genre spécifiquement (formation, atelier)
- La qualification des bénéficiaires : la NIONG expliquera si et en quoi les activités bénéficieront différemment aux femmes et aux hommes. Les bénéficiaires et cibles seront ventilées par sexe.
- Les indicateurs : désagrégés par sexe, ils devront permettre de qualifier l'ambition du projet au regard du contexte et de l'existant (une cible de 40% de filles scolarisées peut être une ambition élevée dans certains contextes, mais correspondre à l'existant ou une faible progression dans d'autres.) et de mesurer la participation et les effets pour les femmes et pour les hommes
- Le suivi-évaluation : l'OSC présentera comment son dispositif de suivi (collecte de données désagrégées) et l'évaluation permettront de bien suivre et évaluer la manière dont le projet atteint les résultats qu'il s'est fixés en matière de genre, les freins rencontrés et les leviers d'action mobilisables pour réajuster, le cas échéant, le projet en conséquence et si, au regard des enjeux, il pourrait être plus ambitieux.

L'AFD attend également que la prise en compte du genre soit reflétée dans le cadre logique du projet et que l'ensemble de ces aspects soient suivis et réexaminés régulièrement en cours de mise en œuvre du projet. Les termes de référence de l'évaluation devront explicitement prévoir une question évaluative sur le genre et l'évaluateur/trice être en capacité d'apprécier l'effectivité et la qualité des activités réalisées et résultats atteints en la matière.

MPN/OSC invite les OSC à prendre en compte le genre dans une perspective intersectionnelle, c'est-à-dire tenant compte des autres caractéristiques sociales qui peuvent représenter des facteurs de discriminations combinés comme l'âge, le handicap ou l'origine réelle ou supposée.

Par ailleurs, MPN/OSC encourage vivement les OSC à se doter d'un mécanisme de prévention et de réponse appropriée aux abus sexuels et pratiques de harcèlement qui pourraient être perpétrés dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Une fiche-outil spécifique est proposée sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans les projets (Fiche-outil 9).

COMMENT PRENDRE EN COMPTE L'EGALITE DE GENRE DANS UN PROJET INITIATIVES OSC ?

□ Analyse du contexte du projet et diagnostic des enjeux

Quels sont les rôles et places respectifs des femmes et des hommes dans le ménage et la communauté ? Cela a-t-il pour conséquence des inégalités d'accès aux services, aux ressources, aux espaces physiques ou de décision ? De la violence l'égard des filles et des femmes ? Comment cela jouera-t-il un rôle dans le projet ? Est-ce susceptible de freiner l'atteinte des objectifs du projet ? Quels sont les leviers

que le projet pourrait actionner pour lever ces freins ? Quelles sont les ressources et biens contrôlés par les femmes, d'une part, par les hommes d'autre part ? Comment la prise de décision s'effectue au sein du ménage, de la communauté ? Comment se répartissent les tâches productives et reproductives entre les femmes et les hommes ? Quel est l'impact de cette répartition des tâches sur leur disponibilité et leur capacité à participer aux activités du projet ? L'analyse de la situation que vous faites s'appuie-t-elle sur des données désagrégées par sexe et genre ? Le diagnostic et l'analyse des besoins ont-ils été réalisés en consultant autant les femmes que les hommes, les filles que les garçons ? Les femmes sont-elles demandeuses de changement, comment et quand s'expriment-elles ? Ont-elles la possibilité de négocier avec les hommes de leur entourage, les autorités, et sont-elles soutenues pour le faire ? Avez-vous identifié des OSC, institutions, expertises engagées localement en faveur de l'égalité des genres ? Avez-vous connaissance des lois et politiques nationales qui protègent et garantissent des droits aux femmes ? Le contexte politique et juridique est-il favorable à l'égalité des genres ? □ Conception du projet

Le projet est-il susceptible d'avoir des effets négatifs sur les femmes ou les hommes (double journée des femmes, mesures de rétorsion, perte de contrôle d'une activité, baisse de revenus), sur les filles ou les garçons ? Est-il susceptible de renforcer les stéréotypes de genre et/ou les inégalités entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons ? Existe-il des obstacles sociaux, religieux, juridiques et/ou culturels susceptibles d'empêcher la participation des femmes, des filles, des hommes ou des garçons au projet ? Comment le projet entend prévenir les effets négatifs potentiels et lever les obstacles rencontrés ?

Les objectifs du projet prennent-ils en compte les rôles différenciés et les rapports sociaux entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons ? Le projet vise-t-il la réduction des inégalités femmes/hommes dans l'accès aux services essentiels, le contrôle des ressources et des revenus, l'accès au droit, à la justice et la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation des femmes, y compris des jeunes femmes, aux espaces de décision (économique, politiques et sociaux) ?

Les résultats attendus bénéficient-ils également aux femmes et aux hommes ? Visent-ils la réduction des inégalités et/ou l'indépendance économique et/ou l'accroissement du pouvoir d'agir et de décider des femmes et/ou l'évolution et le respect de leurs droits ?

Les activités prévues sont-elles organisées de manière à favoriser la participation des femmes et des hommes, des filles et des garçons, à égalité (diffusion de l'information, horaires, garde d'enfants, temps de parole pour les femmes, y compris les jeunes femmes etc.) ?

Permettent-elles de réduire les inégalités femmes-hommes, de favoriser une plus grande émancipation des femmes et/ou de déconstruire les stéréotypes de genre, et/ou de lutter contre les violences de genre ? Les activités du projet pourraient-elles avoir un impact sur les rapports sociaux de genre et sur la division du travail au sein du ménage ou dans la société ? Pourraient-elles avoir un impact sur les normes sociales, le droit coutumier ou la législation nationale ?

L'équipe projet et les partenaires sont-ils suffisamment formés sur le genre et l'égalité femmes-hommes ? Une charte ou une politique interne à l'OSC et/ou à ses partenaires, de prévention des discriminations, de lutte contre le harcèlement moral et/ou sexuel et contre les agissements sexistes et stéréotypes existe-t-elle et sera-t-elle appliquée ?

- Suivi et évaluation, indicateurs

Les indicateurs de suivi permettent-ils d'évaluer le nombre de femmes et d'hommes, de filles et de garçons bénéficiaires ?

Permettent-ils d'apprécier le nombre de femmes et d'hommes en situation de responsabilité ? participant à chaque activité ?

Les indicateurs de résultats permettent-ils de mesurer l'évolution vers l'égalité, ou la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans les différents domaines ?

Existe-il d'autres indicateurs sur les connaissances, attitudes et pratiques de la communauté concernant la participation et le leadership des femmes (changement de perception de la capacité des femmes à prendre des décisions), en particulier des jeunes femmes, qui devraient être inclus ?

- Budget

Si votre OSC ou vos partenaires ne disposent pas des compétences nécessaires sur le genre, le budget prévoit-il des formations à la perspective de genre, le renforcement de l'équipe du projet, des partenaires ou l'engagement temporaire d'un·e consultant·e dans ce domaine ?

Le budget bénéficiera-t-il également aux femmes et aux hommes ?

Le budget reflète-t-il bien l'ensemble des mesures que vous souhaitez prendre pour favoriser une égale participation des femmes et des hommes au projet, la mise en place d'adaptations nécessaires ou la collecte de données désagrégées par sexe ?

POUR ALLER PLUS LOIN

Appréhender les enjeux de genre selon le contexte et le secteur d'intervention

Le groupe AFD et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont lancé un [MOOC genre et développement](#) accessible gratuitement. Plusieurs modules sont déjà disponibles : 1) Définition et histoire des concepts de genre et développement, 2) Intégrer le genre dans les pratiques des organisations, 3) Intégrer le genre dans les politiques publiques, 4) Intégrer le genre dans les projets de développement. [L'essentiel sur les enjeux de genre et de développement](#), un document composé de 24 "pauses genre" qui visent à créer un socle commun de connaissances de base sur les enjeux d'égalité femmes- hommes dans les domaines et régions d'intervention de l'AFD.

Des [boîtes à outils sectorielles](#) (Education, Formation professionnelle et Emploi, Eau et Assainissement, Energie, Transport et Mobilité, Appui au secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière, Santé, Développement urbain, Développement rural, agriculture, biodiversité et Diligences environnementales et sociales) ont été élaborées par l'AFD pour présenter les enjeux dans chacun de ses secteurs d'intervention et fournir des outils et exemples pour une bonne intégration du genre.

Les [Profils genre pays](#) pour un panorama institutionnel, réglementaire et une présentation des partenaires institutionnels, associatifs ou de la recherche actifs dans le domaine de l'égalité femmes/ hommes. 40 fiches pays disponibles dans les pays d'intervention de l'AFD.

A l'occasion du 25ème anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin, véritable feuille de route internationale sur l'égalité femmes-hommes adoptée en 1995 par 189 Etats, les revues nationales des pays sont publiées sur le site d'ONU Femmes.

Des [données sur les lois et normes sociales](#) et l'égalité femmes-hommes par pays et régions sont également disponibles sur le site de l'OCDE.

Pour se former et être accompagné dans la conception, le suivi et évaluation par une expertise externe.

Le F3E a réalisé des fiches pédagogiques sur [Genre et développement](#) qui permettent de revenir sur les concepts de base du genre, de l'approche intersectionnelle ou des violences basées sur le genre et donnent des clefs méthodologiques pour intégrer le genre dans le cycle du projet terrain ou d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Plusieurs documents de capitalisation de la communauté de pratique Genre sont également disponibles : [Vivre le genre !](#), [Agir pour le genre](#).

Le F3E accompagne et peut cofinancer des études genre proposées par ses membres. Les membres du F3E peuvent candidater chaque automne à l'appel à manifestation d'intention publié sur le [site du F3E](#).

Coordination SUD propose régulièrement des [formations](#) sur l'intégration du genre dans un projet ou dans l'organisation ainsi que des formations sectorielles. Le [Fonds de Renforcement Institutionnel et Organisationnel](#) genre permet un accompagnement sur mesure des organisations pour une meilleure intégration du genre au siège de l'OSC et dans sa stratégie partenariale.

Coordination SUD a réalisé un [Guide d'appui à l'intégration de l'approche genre dans son organisation](#) ainsi qu'un guide d'autoformation sur les [Violences sexistes & sexuelles-Prévenir et protéger dans le secteur de la solidarité internationale](#).

Pour trouver les coordonnées d'une experte pour vous accompagner, vous pouvez consulter [L'annuaire mondial des expertes des questions de genre et d'égalité](#). - [Expertes Genre](#).

FICHE-OUTIL 3

LA THEMATIQUE « BIODIVERSITE-CLIMAT »

Les crises ont plongé dans la pauvreté 120 millions de personnes de plus ces trois dernières années. Dans le même temps, les impacts du dérèglement climatique et la dégradation des services écosystémiques, menaces existentielles pour nos sociétés, mettent encore plus en danger les acquis de développement sur les plans sociaux, économiques ou sécuritaires.

Pour répondre à ces enjeux, les Accords internationaux fixent à la fois le cap et la voie : l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal engagent les 197 pays à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et 2°C d'ici la fin du siècle, et à stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030. Ils soulignent, pour y parvenir, la nécessité de définir et mettre en œuvre des stratégies pays de long-terme, bas-carbone, résilientes et positives pour la nature.

Lutter contre cette double crise du climat et de la biodiversité exige de déployer des transformations profondes de nos économies et de nos sociétés. Le dernier rapport du GIEC rappelle cependant que les tendances sont largement insuffisantes, et qu'elles vont demander des engagements supplémentaires des parties et un travail conséquent et urgent de mise en œuvre, partout et par tous, dans cette « décennie critique ».

La stratégie climat et développement de l'AFD recouvre quatre axes principaux :

- Axe 1 : Assurer une activité « 100% accord de Paris »
- Axe 2 : Augmenter les volumes de finance climat
- Axe 3 : Contribuer à la redirection des flux financiers
- Axe 4 : Co-construire les solutions et peser sur les normes

Une nouvelle feuille de route Planète (Climat et biodiversité) de l'AFD pour la période 2024-2029 est en cours de rédaction.

LA BIODIVERSITE DANS LES PROJETS

1. Prise en compte de la préservation de la biodiversité, de la gestion des milieux et des ressources naturelles

BIODIVERSITE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La biodiversité, dans son sens le plus large, est la vie sur Terre sous toutes ses formes. La CDB (la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique) la définit depuis 1992 comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, terrestre, marine, aquatique et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes ».

Pour les bailleurs de fonds tels que l'AFD, les enjeux de biodiversité et de ressources naturelles font référence au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la CDB adopté en décembre 2022 et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) numéros 14 et 15 :

- « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable »,
- « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

La biodiversité contribue aux grands équilibres de la biosphère et rend des services aux sociétés humaines

(ressources alimentaires et énergétiques notamment). Elle doit ainsi faire l'objet d'une grande attention. La préserver suppose de préserver également l'ensemble des mécanismes biophysiques qui sous-tendent l'écologie de ces espèces animales et végétales en interaction avec leur milieu. Il s'agit en particulier, des petits et grands cycles de l'eau ou des minéraux via les sols (en particulier le carbone).

Partout sur la planète, la dégradation de la biodiversité se poursuit et met en péril la survie humaine sur Terre. La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) parle d'une sixième extinction de masse et appelle les acteurs économiques et politiques à agir fermement face à l'urgence des crises écologique et climatique. L'extension de cultures et de pâturages sur les espaces naturels, les pratiques agricoles et forestières non durables, l'expansion urbaine ainsi que le développement des infrastructures et industries extractives sont des facteurs déterminants directs de la dégradation des terres et de la perte de biodiversité qui y est associée et engendrent des conséquences qui affectent directement plus de 3,2 milliards de personnes. Le coût annuel des pertes de services rendus par la biodiversité aux économies est estimé à plus de 20 % du PIB mondial (soit environ 20 000 milliards \$).

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal vise à stopper et inverser la perte de nature. Ce cadre comporte 23 cibles¹⁴ mondiales orientées vers l'action et devant faire l'objet de mesures urgentes à atteindre à l'horizon 2030 et au-delà en vue de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité. Les orientations marquantes du CMB sont, outre ses cibles spécifiques sur l'état de la biodiversité, de promouvoir leur intégration dans tous les secteurs économiques (« mainstreaming »), d'accroître les flux financiers publics et privés en faveur de la biodiversité, de réduire les financements néfastes et de rechercher l'alignement de ces flux financiers sur ces enjeux.

L'AMBITION POUR LA BIODIVERSITE DE LA FRANCE ET DU GROUPE AFD

La France possède un patrimoine naturel exceptionnel, du fait de ses outremer et de sa Zone d'Economie Exclusive (ZEE) en mer, et a fait de la préservation de la biodiversité un des marqueurs de son action extérieure. Elle mène à cet égard une diplomatie engagée dont les initiatives sont promues, entre autres, par sa politique de développement et d'investissement solidaire et au travers l'agenda de l'action internationale (soutien aux objectifs du CMB, notamment le 30/30 via la Coalition de la Haute Ambition pour la nature et les peuples (HAC) et les One Planet Summit pour les forêts, les océans, l'eau). L'AFD accompagne cette ambition de la France.

Le groupe AFD est en effet engagé en faveur d'un développement réconcilié avec la nature et mène depuis plus de vingt ans des actions pour la biodiversité et la promotion de l'agriculture durable, des villes

¹⁴ 23 cibles couvrant 3 grandes thématiques : la réduction des menaces pour la biodiversité, la satisfaction des besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages, les outils et solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration

vertes ou encore d'une économie bleue responsable. Depuis 2020, la politique du Groupe en faveur de la planète s'appuie sur deux grands objectifs, la promotion de programmes de préservation de la nature d'une part et le soutien à des projets de développement contribuant à des économies positives pour la nature d'autre part.

L'approche « Nature positive » doit permettre l'alignement des actions du Groupe au Cadre mondial de la biodiversité. Elle se décline en trois niveaux :

- Etre « 100% net-zéro » en biodiversité, c'est-à-dire ne pas soutenir de programmes qui induiraient des pertes nettes de biodiversité,
- Financer la conservation en contribuant à l'objectif 30/30 du CMB,
- Intégrer la biodiversité dans l'ensemble du portefeuille de projets (« mainstreaming »).

En termes de financement, cette stratégie se traduit en deux objectifs à l'horizon 2025 :

- (i) Porter à 1 milliard d'euros le montant de sa finance biodiversité (part des projets à co-bénéfices biodiversité),
- (ii) Assurer que sa finance climat soit, à hauteur de 30%, directement positive pour la biodiversité (part de la finance climat ayant aussi des co-bénéfices biodiversité).

La prise en compte de la biodiversité est désormais un élément systématique d'analyse et de sélection des demandes de cofinancement Initiatives OSC présentées à MPC/MPN/OSC.

Encadré – la notation des projets selon le marqueur « Biodiversité » du CAD de l'OCDE

Toutes les opérations financées par l'AFD sont notées selon les trois niveaux du marqueur « Biodiversité » du Comité d'aide au développement (CAD) mis en place par l'OCDE depuis 1992 pour faciliter le suivi, la coordination et la comparabilité des activités des membres du CAD axées sur les objectifs des trois Conventions de Rio (changement climatique, biodiversité, désertification).

Pour les projets cofinancés par le dispositif I-OSC, cette note est attribuée pour chaque projet par MPN/OSC.

Le marqueur CAD Biodiversité permet d'identifier les projets et engagements de l'aide publique au développement qui contribuent à au moins un objectif de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB). Ces objectifs sont :

- la conservation de la diversité biologique
- l'utilisation durable des éléments qui la constituent (écosystèmes, espèces ou ressources génétiques)
- le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés.

L'OCDE fournit des critères d'éligibilité permettant de déterminer si une activité contribue à un des objectifs de la CDB, ainsi que des exemples de types d'activités contributrices. Ainsi, l'activité peut avoir un impact positif directement sur la biodiversité ou les ressources naturelles, mais aussi sur les capacités et le fonctionnement de la gouvernance de la biodiversité (politique, régulation, connaissances, compétences, ressources financières, humaines et technologiques ...). Il est donc essentiel, dans ce cadre, de ne pas exclure de la finance biodiversité les projets développant une approche « soft », par exemple axée sur la transformation des institutions ou le renforcement de capacités au profit de la biodiversité.

Un projet peut obtenir un marquage CAD Biodiversité de 0 à 2 :

- **CAD 2 : L'objectif principal du projet contribue à au moins un objectif de la CDB ;**
- **CAD 1 : Un objectif secondaire du projet contribue significativement à l'un des objectifs de la CDB ;**
- **CAD 0 : L'activité n'est pas orientée vers la réalisation des objectifs de la CDB**

Quelques éléments d'interprétation :

Un objectif principal est défini explicitement comme étant fondamental dans la conception et l'impact du projet. Il peut être déterminé en répondant à la question : le projet aurait-il été réalisé, ou conçu de cette manière, sans cet objectif ?

Un objectif secondaire, tout en étant important et décrit explicitement, ne compte pas parmi les motivations principales du projet. Il est mentionné explicitement mais est arrimé à une autre finalité qui aurait pu être financée sans cette attention à la biodiversité. Les projets rentrant dans cette

catégorie, et qui correspondent en général à des interventions « sectorielles », sont dits à « cobénéfices pour la biodiversité ».

QUELLES ATTENTES DE L'AFD EN TERME DE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION BIODIVERSITE DANS LES PROJETS ?

L'engagement pris par le Groupe AFD d'atteindre 1 milliard de finance biodiversité à horizon 2025 se concrétise par une préférence donnée aux projets qui génèrent un impact positif pour la nature. Au-delà de la maîtrise des impacts négatifs potentiels liés aux activités menées, l'enjeu principal de l'intégration de la nature et de la biodiversité dans les projets de développement soutenus par l'AFD est de contribuer le plus efficacement possible à la transition des modèles de développement socio-économiques vers des pratiques plus durables. Il s'agit d'orienter les trajectoires de développement vers des scénarios de durabilité environnementale forte sur le long terme, tout en s'assurant que les services essentiels fournis par la nature aux sociétés sont sécurisés et accessibles à tous, de manière équitable.

Les projets de développement peuvent être de trois catégories distinctes :

1. Les projets qui ont des effets globalement positifs sur la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources naturelles, notamment ceux qui :

- Améliorent la qualité des milieux et visent l'usage raisonné des ressources naturelles,
- Permettent de réduire les pressions sur les milieux sensibles et d'assurer la gestion durable des ressources naturelles,
- Améliorent l'état de la biodiversité, à travers des actions de conservation et de gestion durable.

Deux types de projets sont considérés ici :

1. Les projets ayant pour finalité la préservation de la biodiversité ou la gestion des milieux ou,
2. Les projets présentant des co-bénéfices sur ces thématiques.

Remarque préliminaire

L'appréciation des effets d'un projet sur l'état de la biodiversité et des ressources naturelles (espèces présentes, pressions sur les milieux etc.) doit être faite au regard de son contexte ce qui suppose une analyse de contexte. Si l'OSC souhaite approfondir cette analyse de contexte, elle peut réaliser un diagnostic de référence (particulièrement conseillé pour les projets à finalité « biodiversité »). Dans ce cas, son coût pourra éventuellement être intégré dans le financement demandé à l'AFD.

Exemples de projets ayant des effets positifs sur la biodiversité

- Aires protégées, appui aux OSC d'environnement, projets de conservation de biodiversité,
- Gestion durable des forêts, REDD+, mécanismes de paiement pour services environnementaux, gestion durable des pêches, restauration écologique,
- Agroécologie, agroforesterie, pastoralisme-transhumance gestion durable des bassins versants, gestion efficiente des ressources en eau, préservation/restauration des sols,
- Filières bio-équitable, mécanismes de certification et labels, traçabilité des produits,
- Aménagement d'espace verts en milieu urbain, traitement durable des déchets, réduction de l'impact des déchets, assainissement, traitement des eaux usées, dotations pour projets environnementaux réduisant la pollution des milieux.

2. Les projets qui sont globalement neutres en termes d'effet sur la biodiversité et les ressources naturelles lorsqu'ils évitent ou minimisent, les impacts négatifs sur la biodiversité et l'environnement.

3. Les projets qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'état de la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles :

- Si les activités induisent des impacts résiduels sur les milieux et les ressources naturelles au niveau local malgré la mise en place de mesures compensatoires,
- Si les actions du projet portent atteinte à des habitats critiques (c'est-à-dire des zones abritant une biodiversité très riche, des espèces menacées ou des forêts primaires).

A cet effet, les demandes de financement qui sont soumises à MPC/MPN/OSC devront présenter clairement, dès la réponse à l'AMI et de façon détaillée dans la NIONG, comment les enjeux de biodiversité sont pris en compte dans le cadre des activités menées.

L'OSC porteuse de projet devra ainsi expliciter les effets (négatifs, neutres ou positifs) sur l'état de la biodiversité du projet/programme à moyen et long terme et décrire de façon narrative les effets attendus au regard des activités prévues.

Trois cas se présentent alors :

1. Si le projet engendre d'éventuels impacts négatifs sur l'état de la biodiversité, alors les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (séquence ERC) des impacts négatifs potentiels qui seront mises en place dans le cadre du projet/programme sont décrites précisément. Les actions prises seront proportionnées aux enjeux biodiversité identifiés lors de la conception du projet. Dans le cadre de sa nouvelle ambition, l'AFD ne soutiendra pas les projets qui ont des effets négatifs sur l'état de la biodiversité et dont le porteur de projet ne prend pas les mesures adaptées pour les réduire, les atténuer voire les compenser,
2. Si le projet induit des co-bénéfices sur l'état de la biodiversité mais n'intègre pas d'objectif spécifique sur ces thématiques, alors une analyse des impacts positifs sera conduite et présentée dans les documents de projet,
3. Si le projet/programme comporte des objectifs spécifiques explicites sur la biodiversité et les ressources naturelles, alors l'OSC précisera en fonction des ambitions du projet :
 - L'analyse du contexte et des enjeux identifiés sur lesquels le projet/programme entend agir ;
 - La description des politiques biodiversité définies par les pays ou les territoires dans lesquels le projet est mené, en précisant comment le programme entend contribuer à ces politiques, à leur échelle et en fonction des enjeux biodiversité situés dans l'aire d'influence du projet ;
 - La définition des objectifs (principaux ou secondaires tels que présentés dans la notation CAD cidessus) : les objectifs du programme/projet devront se traduire, de manière explicite, dans les activités et les résultats qui seront suivis et évalués ;
 - La liste des activités proposées ;
 - La définition des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des résultats/impacts fixés par le programme et, le cas échéant, les situations de départ/baseline indiquant l'état initial de la biodiversité dans la zone du projet/programme (ou les études nécessaires pour les établir) ;
 - Une description des moyens mis en œuvre (internes et externes) ;
 - Les actions de renforcement de capacités des organisations des partenaires prévues ;
 - Les actions de sensibilisation/formation des bénéficiaires et des citoyen·nes afin de favoriser la mobilisation et l'engagement citoyen sur ces enjeux (jeunes et femmes notamment – cf. fiche outils « jeunesses actrices » qui aborde les enjeux d'insertion intégrale et de justice intergénérationnelle en lien avec la biodiversité et le climat) ; □ Le/les dispositifs de suivi/évaluation prévus.

Afin de guider l'analyse et de susciter des questionnements sur la contribution du projet à la biodiversité, l'OSC porteuse de projet pourra se référer à la grille du dispositif d'analyse et d'avis développement durable utilisée par l'AFD pour faciliter la prise en compte transversale des Objectifs de Développement Durable (dont la biodiversité) dans les opérations qu'elle finance. Cette grille est présentée dans la section « pour aller plus loin » ci-après. Une autoévaluation du projet suivant cette grille peut être intégrée à la NIONG sans pour autant être obligatoire. La grille peut également être utilisée pour définir des

objectifs d'amélioration des pratiques en passant d'un niveau à un autre le cas échéant (la grille distingue cinq niveaux de prise en compte des enjeux biodiversité).

Pour les projets incluant des activités agricoles, le porteur de projet pourra également se référer à la **note de positionnement de l'AFD sur l'Agroécologie produite en juillet 2022** (voir section « pour aller plus loin »). Celle-ci inclut des grilles d'analyses spécifiques permettant de qualifier les activités d'agroécologie et ainsi d'en déduire des correspondances entre les niveaux fixés par la grille du dispositif d'analyse développement durable et l'évaluation des co-bénéfices biodiversité des activités.

Enfin, suivant les engagements pris par l'AFD dans sa liste d'exclusion et notamment son article 17 révisé en 2022, les activités qui présentent un risque environnemental et d'atteinte à la biodiversité très élevé ne seront pas financées par MPC/MPN/OSC, notamment les suivantes :

- Activités menées dans des (a) sites de l'Alliance for Zero Extinction (AZE), (b) sites naturels et mixtes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco et (c) espaces légalement protégés (catégories IUCN)
- Opération entraînant un impact résiduel négatif et irréversible sur un habitat critique;
- Projet forestier ou agricole à large emprise (>100 ha) ne mettant pas en œuvre une méthodologie assurant la zéro-déforestation ;

La liste d'exclusion de l'AFD est disponible sur le site de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/ressources/liste-exclusion-groupe-afd>

POUR ALLER PLUS LOIN

Des exemples d'activités classées en fonction du risque qu'elles présentent sur la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources naturelles sont présentés ci-après à titre d'information.

Activités à faible risque

Activités à risque modéré

Activités à risque élevé

Offre d'éducation, d'assistance technique ou de formation. Actions de sensibilisation communautaire. Expériences agricoles contrôlées, aux fins exclusives de recherche et d'évaluation, restreintes à de petites zones (généralement inférieures à 4 ha). Ces expériences doivent être soigneusement surveillées et aucune aire protégée ou autre zone environnementale sensible ne doit être affectée. Études, analyses techniques et autres activités productrices d'information, n'incluant pas d'échantillonnage intrusif d'espèces en danger ou d'habitats essentiels. Nutrition, soins de santé ou planification familiale, programmes d'alimentation maternelle et infantile, sauf : (a) lorsque certaines activités peuvent affecter directement l'environnement (construction, systèmes d'approvisionnement en eau, etc.) ou (b) lorsqu'on manipule des bio-déchets dangereux (notamment VIH-SIDA) ou lorsqu'on analyse du sang. Réaménagement de points d'eau aux fins d'utilisation ménagère, de puits superficiels, creusés à la main ou de petits dispositifs de stockage d'eau. Les points d'eau doivent se situer à des endroits où aucune aire protégée ou autre zone environnementale sensible ne peut être affectée. Constructions à petite échelle : construction ou réfection d'installations, si la superficie totale est inférieure à 1 000 m² (et quand aucune aire protégée ou autre zone environnementale sensible ne peut être affectée). Programmes de crédit : lorsqu'il n'y a aucun risque d'incidence environnementale biophysique important. Développement de capacités pour le développement : études ou programmes destinés à développer les capacités des acteurs et actrices en matière de planification du développement.	Activités de gestion des ressources naturelles à petite échelle ne présentant pas d'impacts négatifs. Agriculture à petite échelle, gestion des ressources naturelles (GRN), assainissement, etc. Expériences agricoles : expériences contrôlées et soigneusement surveillées, exclusivement pour la recherche et pour l'évaluation, sur des terrains de plus de 4 hectares. Construction à moyenne échelle : construction ou réfection d'installations ou de structures, sur des surfaces de plus de 1 000 m² (entrepôts, hangars de ferme, centres commerciaux de produits de base, centres de formation communautaires...). Routes rurales : construction ou réfection de routes rurales, de moins de 10 km, n'affectant pas de zones écologiquement sensibles (situées à 100 m, au minimum) ou de zone de forêt (située à 5 km au minimum). Échantillonnage : études, analyses techniques ou autres activités similaires, qui peuvent impliquer des échantillonnages intrusifs d'espèces en danger ou d'habitats vitaux. Provision ou stockage de l'eau : construction ou réaménagement de points d'eau à petite échelle ou stockage d'eau pour l'utilisation ménagère ou non ménagère. Appui aux institutions de crédit intermédiaires, lorsque des dégâts environnementaux directs pourraient en résulter. Pesticides : utilisation à petite échelle de pesticides d'utilisation générale, les moins toxiques. Utilisation limitée aux agriculteurs, ainsi qu'aux démonstrations, aux formations et à l'éducation ou à l'assistance d'urgence, encadrées par des professionnelles.	Activités de nutrition, de santé ou de planification familiale, si (a) certaines activités incluses risquent d'exercer une incidence directe sur l'environnement (construction, systèmes d'approvisionnement, etc.) Aménagement d'un bassin fluvial. Aménagement de nouvelles terres : terrassement de terres agricoles. Réimplantation planifiée de populations humaines. Construction de routes de pénétration ou réfection de routes (primaires, secondaires ou tertiaires) de plus de 10 km de long. En particulier, routes pouvant traverser ou passer à proximité de terrains forestiers ou d'autres zones écologiquement sensibles. Approvisionnement en eau par canalisation et construction d'égouts. Construction de points d'eau à grande échelle. Irrigation à grande échelle. Structures de gestion de l'eau : barrages et digues. Drainage de basfonds ou d'autres zones inondées. Mécanisation agricole à grande échelle. Acquisition ou utilisation de pesticides sur une grande superficie. Production ou exploitation industrielle : scierie, transformation agro-industrielle de produits forestiers, tanneries, teinture d'étoffes, etc.
--	---	--

Présentation de la grille biodiversité du dispositif d'analyse et d'avis développement durable de l'AFD.

En cohérence avec les ODD, le dispositif d'analyse des enjeux du développement durable intègre les orientations stratégiques de l'Agence et est organisé en trois piliers et sept dimensions : (i) le pilier Planète intègre les trois dimensions : Biodiversité, Bas carbone et Résilience, (ii) le pilier Humain intègre les deux dimensions Social et Genre, et (iii) le pilier Economie et Gouvernance intègre les deux dimensions Economie et Gouvernance.

Les grilles d'analyse sont disponibles sur le site de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/ressources/grilles-analyse-developpement-durable>

La grille biodiversité est décomposée en cinq sous-critères d'évaluation qui peuvent être repris en fonction de leur pertinence :

- Intégrité, fonctionnalité et connectivité des écosystèmes ;
- Durabilité des usages des ressources naturelles ;
- Inclusion des populations dans la gestion des milieux et ressources naturelles ;
- Amélioration et partage des connaissances, données et technologies pertinentes en matière de biodiversité et d'usage durable des ressources naturelles ;
- Élaboration ou consolidation d'un cadre politique, réglementaire et de gouvernance favorable à la biodiversité.

Pour chaque sous-critères, cinq niveaux d'impacts sont définis : deux négatifs, un nul et deux niveaux positifs. Les 4 premières niveaux correspondent au marqueur CAD 0, le niveau 1 correspond au marqueur CAD 1, et le niveau 2 correspond au niveau CAD 2. Le passage d'un niveau à un autre permet une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le projet et peut donc être utilisé pour définir les objectifs d'amélioration par le porteur de projet.

La note de positionnement de l'AFD sur l'Agroécologie est disponible sur le site internet de l'AFD :

<https://www.afd.fr/fr/ressources/meilleure-integration-transition-agroecologique-projets-finances>

Outil d'identification des activités pro-climat et biodiversité en même temps dans les projets de développement.

En lien avec l'objectif du Groupe d'assurer que 30% de sa finance climat est directement positive pour la biodiversité, l'AFD a développé un outil Excel qui permet d'identifier les activités pro-climat et biodiversité qui peuvent être menées dans les projets pour une meilleure prise en compte des synergies climat / biodiversité. Cet outil liste des activités qui ont des co-bénéfices climat et biodiversité, aide les porteurs et porteuses de projet à identifier des solutions fondées sur la nature, permet d'étayer les argumentaires climat à partir d'activités existantes et peut également permettre d'orienter l'analyse des enjeux du projet en amont de sa conception. Il est recommandé aux OSC d'utiliser cet outil, le plus en amont possible, lors de la conception de son projet/programme.

L'outil est disponible sur demande auprès de l'AFD.

2. PRISE EN COMPTE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES EFFETS - LE CLIMAT DANS LES PROJETS

Les OSC contribuent à l'activité climat en développant des projets et des initiatives qui ont des bénéfices en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. Elles influencent aussi les acteurs publics pour l'intégration des enjeux climat dans les politiques publiques. Enfin, elles améliorent leurs propres pratiques internes à travers leurs démarches de Responsabilité sociale des organisations (RSO).

CLIMAT, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les effets du changement climatique font porter un risque majeur sur la réduction de la pauvreté et la prospérité des sociétés. Il y a urgence à agir en faveur d'un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, à tout mettre en œuvre pour stabiliser la température moyenne mondiale et adapter les économies et les sociétés aux effets d'un climat mondial dérégulé.

L'Accord de Paris sur le climat adopté lors de la COP21 de 2015 et les Objectifs de Développement Durable notamment l'ODD 13 « prendre d'urgence des mesures relatives pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » fournissent un cadre structurant pour les pays et les acteurs du développement afin de prendre en compte ces enjeux.

On entend par atténuation, adaptation et politiques publiques, les notions suivantes :

- **Atténuation** : Alignement avec les enjeux climat bas carbone (*Action sur les émissions de gaz à effet de serre consistant à les réduire, les limiter ou protéger et améliorer les puits et réservoirs de GES*) ;
- **Adaptation** : résilience au changement climatique (*degré d'ajustement d'un système à des changements climatiques (y compris la variabilité climatique et les extrêmes) afin d'atténuer les dommages potentiels, de tirer parti des opportunités ou de faire face aux conséquences*) ;
- **Politiques publiques** : prise en compte de l'enjeu climatique dans la définition ou la mise en œuvre de politiques publiques dans le(s) pays concerné(s) ;

L'AMBITION DU GROUPE AFD POUR LE CLIMAT

L'objectif du Groupe AFD est que 50 % de ses engagements financiers annuels concernent des projets à co-bénéfice « climat » dont 30% dédiés à l'adaptation. Par ailleurs, si tous les acteurs publics et privés se mobilisent, une trajectoire de développement bas-carbone et résiliente est possible. C'est le sens du mandat d'alignement avec l'Accord de Paris.

QUELLES ATTENTES DE L'AFD EN TERME DE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION CLIMAT DANS LES PROJETS ?

L'Agence a évolué d'une approche basée essentiellement sur les bénéfices intrinsèques des projets à co-bénéfices climat vers la recherche et la caractérisation de la cohérence des interventions soutenues

avec les trajectoires de développement bas-carbone et résilient des pays. L'AFD est ainsi attentive à ce que **les projets soutenus présentent, lorsque cela est pertinent, des co-bénéfices climat (adaptation et/ou atténuation) et soient alignés avec les politiques sur le climat (trajectoires locales atténuation et adaptation).**

L'OSC est attendue sur la prise en compte de la dimension climat dans le cadre de son projet et doit expliciter si le projet/programme comporte des objectifs spécifiques, des résultats attendus et des activités en lien avec le climat. Dans ce cas, l'OSC établit une analyse détaillée du contexte, des enjeux identifiés sur lesquels le projet/programme entend agir et des moyens mis en œuvre ; cette analyse abordera les points suivants :

- Une analyse de l'alignement des activités proposées avec l'accord de Paris et la trajectoire de décarbonation du ou des pays (politiques et mesures climatiques des pays pour réduire les émissions et s'adapter aux changements climatiques) ;
- Une analyse du projet suivant les trois dimensions décrites ci-après (atténuation, adaptation, politiques publiques) en fonction de leur pertinence au regard des activités menées,
- Une analyse du contexte et en particulier une "analyse de vulnérabilité" de la zone aux effets du dérèglement climatique doit être explicitée dans la « NIONG », afin de justifier les actions d'adaptation. Si des compléments d'analyse sont nécessaires (notamment des "analyses participatives de vulnérabilité", impliquant les bénéficiaires), ils pourront être intégrés dans le financement demandé à l'AFD. Voir dans la rubrique Pour aller plus loin, des sources documentaires d'aide à l'analyse des vulnérabilités.
- Les impacts à moyen et long terme du projet/programme en matière de lutte contre le changement climatique (atténuation ET adaptation) et ses effets ;
- Les éventuels impacts négatifs des actions du projet/programme sur la lutte contre le changement climatique et ses effets ; dans ce cas les mesures correctives envisagées devront être détaillées.

Il n'est pas demandé dans la NIONG une estimation précise du bilan carbone des actions, mais une présentation du projet en fonction de ses impacts potentiels sur le climat suivant les questionnements ciaprès.

1. Atténuation - Alignement avec les enjeux climat bas carbone

Le projet est aligné avec les enjeux Climat du pays ou contribue de façon significative à une trajectoire bas-carbone par son action :

Projet d'atténuation permettant une réduction des émissions à l'échelle du territoire

Projets pionniers d'atténuation dans une filière avec potentiel de réplication

Projet pilote d'agroécologie

Projet de sensibilisation du grand public sur les enjeux liés aux dérèglements climatiques, y compris en matière d'atténuation

Projet favorisant les démarches innovantes et cohérentes avec la transition bas carbone dans les entreprises (Entreprises sociales et solidaires, etc.)

Types de projets « Atténuation » :

Réduction des émissions de GES : technologies d'énergie propre (notamment foyers de cuisson améliorés), électrification solaire, efficacité énergétique des bâtiments.

Séquestration de GES : reforestation, gestion forestière durable, agroforesterie, préservation des mangroves, préservation des récifs coralliens.

Projets d'éducation à citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) centrés sur les enjeux climatiques y compris l'atténuation.

2. Adaptation : résilience au changement climatique

Pour savoir si un projet est résilient au changement climatique, il doit répondre à certains des enjeux ici présentés :

Le projet est adapté au changement climatique

Le projet peut-il délivrer les impacts pour lequel il est conçu, malgré les risques climatiques ?

Le projet permet-il une protection et/ou une amélioration des infrastructures pour mieux résister au changement et à la variabilité climatique ?

Le projet a des effets actuels et futurs sur l'adaptation du territoire et/ou du secteur/système dans lequel il intervient

Le projet contribue-t-il à augmenter le pourcentage de la population au courant des effets prévus du changement climatique et des réponses les plus appropriées ?

Le projet permet-il une diminution du nombre de personnes tuées, blessées et touchées par des événements climatiques extrêmes ?

Le projet permet-il de maintenir ou d'améliorer les services écosystémiques et la gestion des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique ?

Dans quelle mesure le projet favorise-t-il le renforcement des capacités de la société civile locale sur l'adaptation au changement climatique ?

Le projet a un effet transformationnel du secteur/système dans lequel il intervient

Le projet oriente-t-il structurellement des secteurs/territoires/systèmes vers de nouveaux modes de développement plus résilients au changement climatique ?

Quel est le potentiel de répliquabilité et de passage à grande échelle du projet ?

Le projet intègre l'incertitude (oui s'il répond favorablement à l'une ou l'autre des catégories infra)

L'adaptation du projet et par le projet restent opérantes même dans les scénarios climatiques extrêmes.

- Est-ce que le projet est en mesure de produire des bénéfices dans le cas des scénarios extrêmes du GIEC ?
- Dans quelle mesure les actions d'information et de sensibilisation du projet impliquent des changements profonds et durables de modes de penser et d'agir (changements comportementaux) ? OU
- *Le projet a anticipé des mesures correctrices en cas d'évolution du climat vers des scénarios climatiques différents.*
- Le projet est-il facilement modifiable en fonction des nouvelles informations (climatiques ou de suivi-évaluation) disponibles et à moindre coût pour passer de la solution A à une solution B préalablement identifiée (changement ou progression graduelle) ?
- Le projet permet-il d'augmenter le pourcentage de la population avec des moyens de subsistance plus résilients au climat ?

Types de projets « Adaptation » :

Résilience des exploitations agricoles : pratiques agricoles durables, agroécologie, agroforesterie, irrigation, gestion des ressources en eau, lutte contre l'érosion, gestion durable des terres.

Gestion durable des écosystèmes : gestion des bassins versants, préservation des mangroves, préservation des massifs coralliens.

Assainissement urbain ou rural : réduction des risques d'inondation de zones affectées par des événements climatiques extrêmes.

Habitat amélioré résilient au climat.

3. Appui aux politiques publiques

Il s'agit des projets comprenant une ou des composante(s) de plaidoyer, d'appui à la définition ou à la mise en œuvre d'une politique publique nationale ou territoriale, en lien avec le changement climatique (atténuation ou adaptation).

Le projet contribue à la mise en place de décisions réglementaires ou stratégiques favorisant de façon durable le développement bas-carbone

Accompagnement ou mise en œuvre de décisions de politiques sectorielles (énergie électricité, développement agricole, forêts, urbanisation, déchets, transports, autres) favorisant un développement bas-carbone

Appui à l'élaboration de plans stratégiques (Stratégie long-terme bas-carbone)

Contribution à la mise en place de lois et règlements facilitant de façon durable le développement des énergies renouvelables

Le projet permet ou accompagne la mise en place de normes de qualité, certifications ou labels dépassant les standards en vigueur et favorables à une trajectoire bas-carbone

Le projet produit des effets sur l'environnement institutionnel

Mise en place d'institutions visant la promotion des politiques et/ou des plans d'investissements cohérents avec un développement bas-carbone

Amélioration de la collecte des données utiles pour le développement de stratégies bas-carbone

Amélioration des capacités de planification, de coordination des acteurs pour la mise en œuvre de projets bas-carbone

Renforcement des capacités, formation, accompagnement des acteurs publics pour la mise en œuvre de stratégies bas-carbone dans différents secteurs

Types de projets :

Thématiques : promotion de l'agroécologie, de la gestion durable des ressources naturelles (sols - eau - ressources végétales), du développement territorial durable, de politiques énergétiques "propres", de la gestion des déchets - à l'échelle de territoires, de pays ou de régions.

Types d'actions : plaidoyer, formation et information des acteurs locaux, appui aux acteurs locaux pour la rédaction de documents de positionnement politique, appui aux acteurs locaux pour la participation aux politiques publiques et aux négociations nationales/internationales,

Pour aller plus loin : outil d'aide à l'analyse & convergence climat/biodiversité

Grille analyse développement durable

Similairement à ce qui est proposé sur la biodiversité, afin de guider l'analyse et de susciter des questionnements sur la contribution du projet au climat, l'OSC porteuse de projet pourra se référer au dispositif d'analyse et d'avis développement durable utilisé par l'AFD pour faciliter la prise en compte transversale des Objectifs de Développement Durable (dont le climat) dans les opérations qu'elle finance. La grille peut être utilisée pour définir des objectifs d'amélioration des pratiques. S'agissant du climat, l'outil propose deux grilles, l'une sur la **transition vers une trajectoire bas-carbone** et l'autre sur la **résilience au changement climatique** ; elles sont disponibles sur le site Internet de l'AFD <https://www.afd.fr/fr/ressources/grilles-analyse-developpement-durable>

Les grilles permettent d'affiner l'analyse des effets attendus des projets sur les enjeux climatiques en se fondant sur une série de critères et de questions permettant à la fois d'adopter une approche « ne pas nuire » pour qu'aucun projet ne soit incohérent avec les enjeux climatiques du pays et d'identifier des pistes pour mieux intégrer ces enjeux dès la conception du projet.

Analyse des vulnérabilités – Sources documentaires

- Fiche pays risque climat [USAID](#)

Très simples, couverture nationale, mais certains pays non disponibles

- Portail [THINK HAZARD](#)

- Donne le niveau de risques climatiques par pays/régions basé sur historique. Un texte donne les tendances futures qualitatives sur base
- Pas infallible mais pas de faux négatifs

Favoriser la convergence Biodiversité/climat

L'AFD s'est engagée à ce que 30% de sa finance climat soit aussi favorable à la biodiversité d'ici 2025. La part des financements climat des projets présentant un marqueur CAD Rio/Biodiversité 1 ou 2 est ainsi comptabilisée comme finance « climat biodiversité ». En lien avec cet objectif, l'AFD a développé un outil Excel qui permet de suggérer des activités pro-climat et pro-biodiversité qui peuvent être menées dans les projets pour une meilleure prise en compte des synergies climat / biodiversité. L'outil est disponible sur demande auprès de l'AFD comme indiqué supra.

FICHE-OUTIL 4

POUR DES JEUNESSES ACTRICES

DES PROJETS ET DES ODD

JEUNES ET JEUNESSES, DE QUI PARLE-T-ON ?

La définition des jeunes s'inscrit dans de multiples dimensions qui en complexifient son appréhension : l'âge biologique, la construction sociale et culturelle, les notions d'autonomisation physiologique, psychologique, sociale et économique. Dans un souci de meilleure inclusion dans le cadre des projets Initiatives OSC gérés par MPN/OSC, il semble plus adapté de parler « des jeunes », afin d'en reconnaître la diversité, et de se référer à un processus de transition entre l'enfance et l'âge adulte, processus conduisant à une autonomisation socio-économique, citoyenne et environnementale.

Aujourd'hui, 1,2 milliard de jeunes de 15 à 24 ans représentent 16% de la population mondiale. D'ici à 2030, le nombre de jeunes devrait augmenter de 7%, pour atteindre près de 1,3 milliard d'individus⁴. Dans la plupart des pays d'intervention de l'AFD, la population composée par les jeunes représente plus de la moitié de la population.

UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DES JEUNESSES DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET DE LUTTE CONTRE LES INEGALITES

Depuis 2015, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'est doté d'une stratégie jeunesse⁵ qui oriente l'action extérieure de la France par le prisme de cette génération prioritaire. Ce document de référence, fixe notamment l'engagement de la France à donner aux jeunes filles et garçons les moyens de devenir les actrices et acteurs du changement. Il reconnaît aussi les associations comme meilleur terrain pour porter les premiers actes d'engagement et d'émancipation des jeunes dans leurs parcours citoyens et d'ouverture au monde.

La politique impulsée par le MEAE dans le domaine des jeunes s'inscrit en cohérence avec celles de nombreux bailleurs bilatéraux et multilatéraux dont certains ont pris des orientations stratégiques ambitieuses dotées de moyens conséquents dans ce domaine. En 2015, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), qui fixent des cibles à atteindre en 2030 pour transformer notre monde et nos sociétés. A cet égard, **les jeunes de tous les pays ont été reconnu-es par l'ONU comme des acteurs et actrices incontournables dans la réalisation de l'Agenda 2030.**

Dès lors, la **loi de programmation relative au Développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiale d'août 2021**, fixe cette ambition de manière durable en inscrivant les jeunes comme cible prioritaire de cette politique, tout en visant l'implication des jeunes dans le dialogue avec les partenaires.

1. L'insertion intégrale des jeunes

⁴ Sources Youth UN

⁵ Rapport Jeunesse FR Web cle869574-1.pdf (diplomatie.gouv.fr)

L'« **insertion intégrale** », c'est-à-dire tout à la fois économique et professionnelle, sociale et citoyenne, environnementale et climatique, constitue un vecteur indispensable à l'atteinte des ODD. Parce qu'elle implique de considérer ces trois différentes dimensions conjointement, l'insertion intégrale prévient tout déséquilibre d'une approche en silo tout en respectant le principe « ne pas nuire ».

2. L'enjeu de l'équité intergénérationnelle

Le principe **de justice et d'équité intergénérationnelle** se traduit comme une volonté de non report vers les générations futures des conséquences négatives (environnementales, sociales et économiques) du développement ou « mal-développement » tel que promu par le modèle industriel et économique du XXe siècle, basé sur un système de consommation effrénée des ressources (ou de l'inaction) d'une personne ou d'un groupe (humanité entière éventuellement). Secondairement, elle peut conduire à évaluer la dette écologique que peut avoir un groupe ou un processus envers les générations futures, puis à l'idée de « remboursement » anticipé de cette dette (par des compensations). Elle complète utilement la proche notion d'empreinte écologique qui, elle, améliore la perception que chacun·ne ou un groupe peut se faire de l'empreinte spatiale de ses actes.

3. Jeunesses et Genre : des enjeux communs

Dans la même perspective d'inclusion et de lutte contre les inégalités, les questions de genre et de jeunesses apparaissent reliées et mutuellement transformationnelles. La place spécifique des jeunes femmes et jeunes hommes comme acteurs et actrices du projet, mais aussi comme acteurs et actrices de la lutte contre les inégalités de genre se doit d'être précisée.

En effet, les jeunes femmes et filles représentent une force vive capitale et déterminante dès lors qu'on leur permet de se mobiliser de manière appropriée pour défendre leurs droits. Cette prise de conscience du rôle que peuvent tenir respectivement les jeunes filles et jeunes hommes au sein de la société se trouve de plus en plus formalisée dans les politiques de développement et intégrée au sein des projets. Toutefois, de réelles marges de progression demeurent et justifient une approche plus volontariste et intersectionnelle de ces deux sujets.

4. Le rôle déterminant des organisations de la société civile

Les OSC sont les précurseurs de cette ambition, elles ont marqué leurs intérêts renouvelés concernant les enjeux d'intégration des jeunesses en tant qu'actrices des changements sociaux, politiques, économiques et environnementaux. La création en 2017, au sein de Coordination SUD de la commission « Jeunesse et Solidarité Internationale » a vocation à promouvoir et implémenter de façon concrète cette vision des jeunesses actrices de la solidarité internationale au même titre que le genre.

Recommandations pour la prise en compte des jeunes dans les organisations de solidarité internationale

1. Avoir une vision partagée des jeunesses au sein de son organisation
2. Rendre l'engagement des jeunes attractif et favoriser la participation des jeunes comme moteurs des projets à toutes ses étapes
3. Repenser la communication de son organisation à l'adresse des jeunes
4. Favoriser les échanges intergénérationnels
5. Permettre la participation des jeunesses en s'adaptant à leurs réalités
6. Mettre en place un accompagnement adéquat
7. Permettre une éducation par l'action des jeunes au travers du projet dans une perspective d'une insertion intégrale de ceux-ci, c.à.d. tout à la fois économique/sociale, citoyenne/professionnelle, sociale/citoyenne, environnementale/climatique

Pour aller plus loin : [Coordination-SUD-Etat-lieux-jeunes-dans-SI.pdf \(coordinationsud.org\)](#)

Publications Commission JSI de CoSud : [Publications de CSUD - Coordination SUD](#)

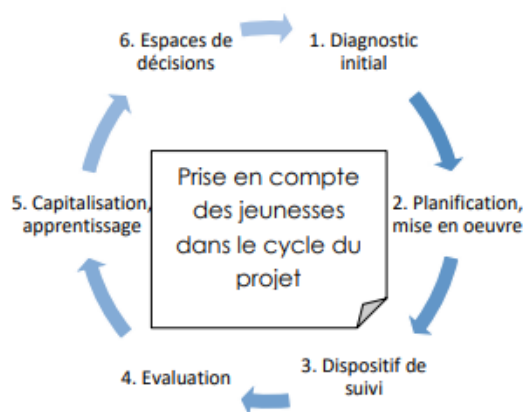
LES ATTENTES DE L'AFD SUR L'INTEGRATION DES JEUNESSES ACTRICES DES PROJETS

En 2021, la MPN/OSC a recensé plus de 61% des projets financés qui ont ciblé, totalement ou en partie, les publics « jeunes », soit comme bénéficiaires des projets, soit pour près de la moitié d'entre eux comme acteurs et actrices à part entière dans la mise en œuvre des projets. Cette progression est encourageante, mais timide eu égard à l'ambition inscrite **dans la stratégie 100% lien social de l'AFD qui vise à rendre les jeunes actrices pour la moitié des projets soutenus par le Groupe AFD.**

La prise en compte des jeunes dans un projet n'est pas le seul fait d'inclure des jeunes comme bénéficiaires, ou un pourcentage de jeunes comme bénéficiaires. Ce n'est pas non plus la mixité générationnelle des bénéficiaires. Il s'agit de conditions nécessaires mais pas suffisantes. Les inégalités, les interdits voire les violences ou les discriminations qui affectent les jeunes doivent faire l'objet d'actions visant à modifier la place des jeunes dans la société dans la perspective de les rendre actrices et acteurs (à court, moyen et long terme) des ODD dans leur environnement tout en intégrant les spécificités liées à leur âge. Les objectifs de changement doivent être idéalement co-élaborés et portés, sinon a minima appropriés par les personnes concernées, ils ne se décrètent pas de façon autoritaire.

Dans le document d'instruction, l'OSC est notamment interrogée sur la prise en compte des jeunes dans le cadre de son projet. **L'AFD est de ce fait attentive à ce que la prise en considération de cet enjeu soit de plus en plus intégrée de manière transverse au sein des projets qu'elle soutient. Une attention particulière est apportée dans l'instruction des projets Initiatives OSC aux efforts investis pour que les jeunes puissent être pleinement mobilisés comme actrices et acteurs des ODD et non plus dans une posture passive de simple bénéficiaire.** Cette démarche souhaite ainsi contribuer à une **éducation citoyenne, par l'action**, des jeunes en leur donnant la possibilité d'être pleinement actrices et acteurs des enjeux locaux et globaux. Ceci participe aussi à la lutte contre la montée des extrémismes, à la formation des futures cadres de la société civile et au renforcement du dialogue entre partenaires.

Une prise en compte des jeunes à chaque étape du projet



L'AFD encourage donc les OSC sollicitant une subvention à prendre davantage en compte l'engagement des jeunes dans leurs projets, cela à chaque étape. Cette attention peut se traduire autant par l'appui des jeunes dans l'idéation du projet, que la prise d'initiative correspondant au lancement du projet, la constitution d'une équipe projet, la préparation et la rédaction du projet, la formation et l'accès à l'information, la mise en œuvre du projet, l'évaluation et la pérennisation.

1. Le diagnostic initial et enjeux

L'OSC documente sa compréhension du contexte du projet à travers le prisme des jeunes. Concrètement, cela consiste à analyser la place des jeunes dans la société/dans la communauté, leur capacité à prendre la parole, à faire des choix autonomes, à s'organiser et à décider. Il convient d'analyser les difficultés spécifiques auxquelles les jeunes sont confronté·es et la manière de les lever pour leur permettre d'être **levier des dynamiques de transitions sociales, économiques, écologiques et politiques et donc d'envisager les jeunes comme solutions potentielles**. L'OSC doit autant que possible associer les jeunes femmes et hommes dans l'élaboration du diagnostic du projet, notamment en prenant en considération leur compréhension du contexte, leurs aspirations et leurs capacités d'engagement dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit par ailleurs de mieux comprendre et connaître les dynamiques locales impliquant les jeunes. Le projet peut permettre d'améliorer les connaissances concernant les liens entre la problématique d'intervention et la place donnée aux jeunes dans leur

diversité et/ou leur implication rendue possible dans le domaine concerné. Les moyens mis en œuvre pour améliorer les connaissances tant des professionnels que des bénéficiaires seront précisés : enquêtes, recherches, formations, animations, témoignages, collecte documentaire, etc.

2. Planification et mise en œuvre pour une plus grande implication des jeunes

Les projets pourront s'attacher à définir des objectifs d'amélioration de la prise en compte des jeunes quels que soient les domaines d'intervention, en interrogeant leur inclusion, leur consultation et la concertation stratégique avec cette population cible. Cette attention peut impliquer un **changement de statut et de rôle des jeunes** dans le projet se traduisant par des actions visant leur émancipation (autonomie, esprit critique, capacité d'influence, pouvoir de décision) ou encore le renforcement de leurs organisations, ou de leur place dans les organisations non spécifiquement jeunes. Ces changements dits « stratégiques » peuvent se traduire par des actions définies spécifiquement pour **renforcer la capacité d'initiatives des jeunes**, leur organisation, leur pouvoir d'influence. Ces changements peuvent être recherchés par un travail de sensibilisation spécifique auprès de la société civile et dans un cadre intergénérationnel pour promouvoir l'implication des jeunes dans les espaces de la vie publique et de participation citoyenne. De manière opérationnelle, les jeunes peuvent s'impliquer à tous les niveaux du projet et y **tenir un rôle essentiel vecteur à la fois d'adaptation mais aussi source d'appropriation et de responsabilisation**. Les parties-prenantes directes des actions, comme les espaces de décision et lieux de concertation associant les jeunes doivent être quantifiés et les besoins spécifiques des jeunes dans leur diversité décrits dans la mesure du possible. L'implication dans le projet de jeunes comme intervenant·es sur le terrain (définition de leurs fonctions) pourra être également présentée.

3. Le dispositif de suivi, évaluation et capitalisation

Mettre en œuvre une stratégie « Jeunes », centrale ou complémentaire, et produire des connaissances nouvelles, documenter et comprendre les changements en cours, requiert des moyens spécifiques et des actions, des résultats et des indicateurs de suivi et d'impact particuliers. Les projets devront les inclure de façon explicite. Un soutien méthodologique pourra être inclus mobilisant des expertises dans les pays d'intervention ou dans l'équipe de l'OSC si nécessaire. Ce suivi permettra de documenter l'émergence des intérêts stratégiques des jeunes et leur prise en compte, notamment par des inflexions des plans d'action, de formation ou d'intervention. L'évaluation du projet gagnera à avoir une attention spécifique sur la manière dont les « jeunes actrices » ont été intégrées dans le projet et sur les effets du projet sur l'augmentation du pouvoir d'agir des jeunes.

4. Espaces de décisions : la participation des jeunes, une condition incontournable

Que le projet ait comme bénéficiaires principaux ou non des jeunes, leur participation dans les décisions est incontournable. La question de leur place dans le projet, dans les cadres de concertation et dans les organisations partenaires doit être explicitée. S'ils sont fortement marginalisés dans le contexte initial, des progrès raisonnables, adaptés au contexte local seront attendus. Cette participation pourra être évaluée à partir des textes signés par les pays concernés et les documents de référence issus de la société civile de chaque pays. Des outils de mesure de la participation et de la prise de parole des jeunes femmes et des jeunes hommes peuvent également renforcer l'attention portée à leur participation⁶ et ainsi stimuler leur rôle au sein des espaces de participation citoyenne.

LES DEMARCHES EDUCATIVES ET EXPERIENTIELLES A ACTIONNER

1. JEUNESSES ET VOLONTARIATS VECTEUR DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Au travers de l'engagement solidaire et citoyen, les différentes formes de volontariat⁷ permettent aux jeunes d'acquérir la capacité effective de devenir acteurs des ODD. Une telle approche constitue aussi le moyen d'une démarche d'éducation par l'action et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Elle a vocation à développer de manière concrète les compétences nécessaires à l'engagement citoyen et à la formation des futurs cadres de la société civile et du milieu associatif dans le monde. La mobilisation dans une approche éducative des jeunes des pays partenaires via le

⁶ Livret pratique - Capitalisation croisée des projets FISONG « participation citoyenne », AFD

⁷ Voir fiche outil : intégrer les volontariats dans les projets

bénévolat et le volontariat constitue une valeur ajoutée du projet qu'il convient de prendre en considération notamment dans le cadre logique et dans le budget (partie valorisation).

Le volontariat, dès lors qu'il relève d'une politique publique ambitieuse, constitue une opportunité rare de faire le **lien entre un parcours éducatif, une insertion intégrale tout à la fois économique/professionnelle, sociale/citoyenne, environnementale/climatique et l'exercice d'une citoyenneté active**. Il renforce le pouvoir d'agir des jeunes et leurs parcours en leur permettant de s'investir concrètement dans une action d'intérêt général.

2. JEUNESSES ET EDUCATION PAR L'ACTION A LA CITOYENNETE ET A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE (ECSI)

L'ECSI est une démarche éducative, politique et émancipatrice a qui pour finalité de favoriser la construction d'un monde juste, solidaire et durable en incitant chacun·e à s'informer, à comprendre et à agir pour le changement. En cela elle répond aux grands défis contemporains (sociaux, environnementaux, économiques, culturels et politiques) qui sont à la fois complexes, interdépendants et internationaux. Depuis 2017, un espace de dialogue entre actrices et acteurs de l'ECSI s'est créé sous forme de groupe de concertation multiacteurs. Animé par l'AFD il a publié en 2021 un argumentaire commun⁸ permettant de préciser les contours et le rôle essentiel de l'ECSI : affirmer et transmettre un socle de valeurs communes, renforcer le pouvoirs d'agir des citoyen·nes et valoriser une pluralité de pratiques complémentaires.

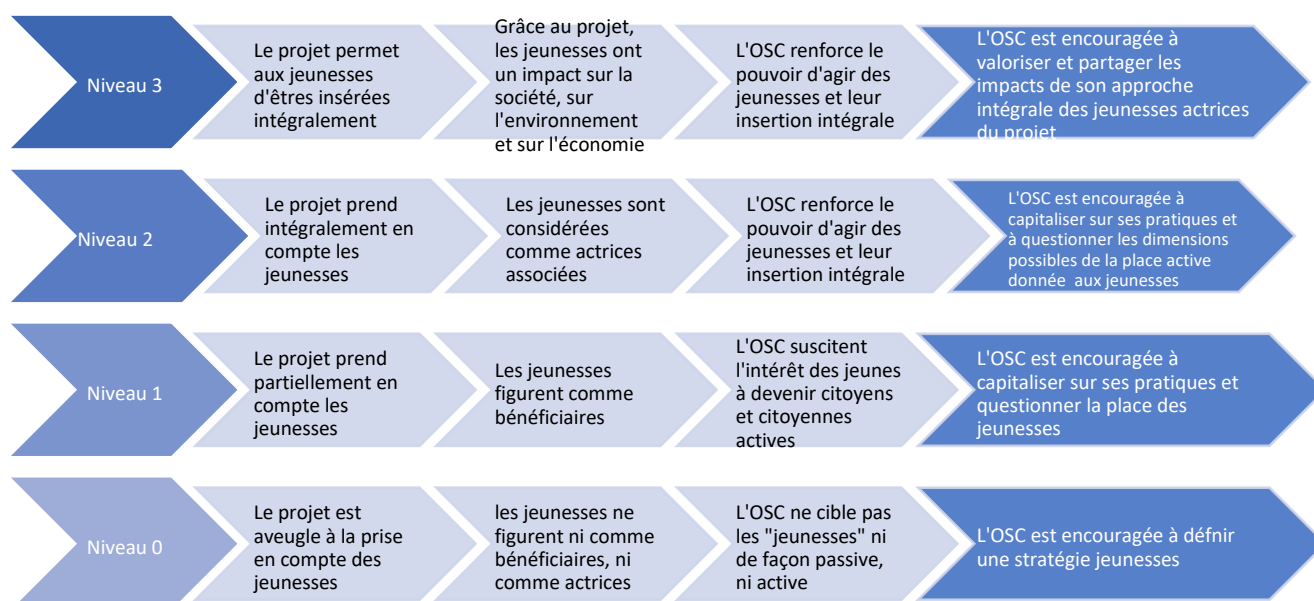
L'ECSI s'adresse à tous les publics mais une grande partie de ses actions sont dirigées vers les jeunes générations et cette démarche s'avère particulièrement adaptée pour mieux prendre en compte les jeunes et leurs potentiels à contribuer activement aux transitions écologiques, solidaires et démocratiques. En s'attachant à développer l'esprit critique des jeunes, à donner des repères, déconstruire les préjugés et les tentations de repli sur soi, à s'ouvrir au monde, à valoriser l'engagement et soutenir des actions concrètes de solidarité, l'ECSI constitue une approche éducative alternative et complémentaire de l'éducation formelle pour former des jeunes citoyennes. Corréler une démarche éducative par l'action tournée vers les jeunes au sein du projet permet d'utiliser les objectifs du projet dans une perspective formatrice « par l'action » et engagée. Cela permet aussi de distinguer la manière d'accompagner les jeunes dans leur implication active en fonction de leur âge et de proposer une démarche dynamique dans le temps visant à les rendre citoyen·nes du monde à part entière (dès leur majorité effective), quels que soit leur sexe, leur religion ou leur origine sociale.

L'INSTRUCTION DES PROJETS PAR LE PRISME DES JEUNESSES ACTRICES

La MPN/OSC intègre dans son instruction des projets une notation spécifique sur le critère de la prise en compte des jeunes. Cette notation est conçue pour mieux prendre en compte cet enjeu transversal sur l'ensemble des secteurs d'intervention et géographies des projets soutenus.

Grille d'appréciation et de suivi de la prise en compte des jeunes par l'OSC

⁸ Le rôle essentiel de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : argumentaire commun | AFD - Agence Française de Développement



REPERES UTILES

Pour guider les réflexions nécessaires à **l'intégration des enjeux des jeunes femmes au sein du projet** voici quelques pistes à explorer au cours de l'instruction de votre projet :

Quelle place est tenue par les jeunes et l'implication des jeunes femmes dans le projet ?

- ▶ Les jeunes femmes forment-elles une cible du projet ? Les jeunes femmes forment-elles une cible spécifique ?
- ▶ Quelle part du nombre de bénéficiaires de l'action, les jeunes femmes représentent-elles ? ▶ Les jeunes sont-ils ou elles organisés en équipe ou en groupe au sein du projet ?
- ▶ Quels rôles occupent les jeunes dans la gouvernance du projet et/ou de l'OSC et des partenaires ?
- ▶ Comment les jeunes sont-ils et elles acteurs et actrices des différents objectifs et résultats attendus du projet ?
- ▶ Quel est le nombre de volontaires du projet, y compris des pays d'intervention ou en réciprocité ?

Quelles mesures visant la transformation de la place donnée aux jeunes ont été prises ?

- ▶ Le projet permet-il le développement des capacités d'actions des jeunes femmes ? notamment en termes de gestion et de gouvernance démocratique.
- ▶ Le projet donne-t-il les moyens d'une « éducation par l'action » des jeunes femmes en vue de leur insertion intégrale, c'est-à-dire une insertion économique/professionnelle, mais aussi sociale/citoyenne et environnementale/climatique.
- ▶ La participation active des jeunes femmes dans tous les espaces et rôles est-elle encouragée ? Pour leur permettre de jouer un rôle clé dans les dynamiques de transformation sociale, y compris dans des positions de leadership ?
- ▶ Le projet vise-t-il l'évolution des politiques nationales ou le cadre réglementaire de référence ? Les jeunes femmes sont-elles associées au processus d'élaboration ?
- ▶ Les TDR de l'évaluation du projet prévoient-ils des éléments spécifiques sur la place des jeunes femmes et ont-ils en annexe la présente fiche outils à l'attention de l'évaluateur ?

Quels leviers d'engagement des jeunes sont activés : les volontariats, les actions d'ECSI sont-elles envisagées ?

- ▶ Le projet intègre-t-il des mesures en faveur d'une dynamique de responsabilisation, d'autonomisation et d'engagement solidaire des jeunes ?
- ▶ La mobilisation des jeunes grâce aux dispositifs de volontariat en France et dans les pays partenaires est-elle envisagée ? Le principe de réciprocité entre jeunes est-il encouragé ?
 - ▶ Le projet s'appuie-t-il sur des actions d'ECSI impliquant des jeunes dans leurs réalisations ?
 - ▶ Les actions d'accompagnement et de renforcement des capacités mobilisent-elles des jeunes pour s'adresser à d'autres jeunes ?

L'élaboration du budget fait-elle ressortir l'implication des jeunes ?

- ▶ Des ressources ou dépenses sont-elles fléchées lisiblement en faveur de la mobilisation des jeunes ?
 - ▶ Les moyens spécifiques liés à dispositifs de volontariats sont-ils intégrés ? Le bénévolat des jeunes est-il valorisé dans le budget ?

Le cadre logique intègre-t-il lisiblement le rôle donné aux jeunes ?

- ▶ La formulation des objectifs, résultats attendus permet-elle d'identifier la place des jeunes dans le projet et ses actions ?
 - ▶ Des indicateurs spécifiques pour observer la "prise en compte des jeunes" sont-ils prévus ? La contribution active des jeunes à l'atteinte des ODD est-elle renseignée ?